DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

Site des monts du Mâconnais et des roches de Solutré-Pouilly et Vergisson

- *Site Natura 2000 : « Pelouses calcicoles du Mâconnais »*
- *Site classé : « Roches de Solutré, de Vergisson et Mont de Pouilly »*
- *Entité cohérente de gestion du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne « Pelouses de la Côte mâconnaise »*

Maîtrise d'ouvrage : État – direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne Franche-Comté

Maître d'œuvre : Bureau d'étude Territoires & Paysages (T&P) et Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)

Rédaction du document (2016-2017) :

- *Auteurs principaux :* Christophe REFALO (T&P) et Frédéric JEANDENAND (CENB)

- *Contribution / Synthèse / Relecture :* Laurence FABBRI (T&P), Isabelle GASTELLIER (DDT 71), Estelle LABBE-BOURDON (DREAL), Samuel GOMEZ et Aurélien POIREL (CENB), Claire SAUNIER (DREAL),

Documents associés

Afin de faciliter la lecture du document, ce dernier a été dissocié en 3 tomes :
- le guide pratique (Tome 0) ;
- le présent rapport qui constitue la partie centrale du document unique de gestion (Tome 1) ;
- l'ensemble des cartes ont été réunies dans un atlas cartographique (Tome 2).

.
Abréviations et acronymes

Se référer à la page 100 pour les abréviations et acronymes utilisés dans le document (signalés par un astérisque).

Glossaire

De manière à alléger le corps du document central et de permettre au lecteur d'approfondir, s'il le souhaite, la thématique abordée, les principaux termes techniques utilisés sont détaillés dans un glossaire à la fin du document (page 101).

Crédits photographiques : JEANDENAND F. (CENB), REFALO C. (T&P), GOMEZ S. (CENB), DOUCET G. (CENB)

AVANT-PROPOS

Emblème incontournable du sud de la Bourgogne de par ses richesses historiques, archéologiques, géologiques, paysagères, écologiques mais aussi gastronomiques (berceau du Pouilly-Fuissé), le site de Solutré Pouilly Vergisson fait l'objet de différents périmètres de protection et de gestion.

Depuis le début du 20ème siècle plusieurs dispositifs paysagers et naturalistes se sont succédés et cumulés pour assurer la préservation de ce territoire, notamment :

- 1909 - inscription sur la première liste de protection des monuments historiques et des monuments légendaires de la Roche de Solutré ;
- 1942 - classement au titre de la loi du 2 mai 1930 du site du prieuré de la Grange du Bois ;
- 1985 - Un plus grand périmètre, englobant les trois sommets de Solutré Pouilly Vergisson sur une surface totale de 582 hectares, est classé au titre de la loi du 2 mai 1930 par le décret du 18 octobre 1985 ;
- 1988 - les villages de Solutré et Vergisson, et leurs abords, sont inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 (arrêté du 2 octobre 1988) ;
- 1991 - Arrêté préfectoral de protection de Biotope du 13 juin 1991 portant sur 35 ha de la Roche de Vergisson ;
- 1996 – Lancement de l'opération Grand Site de France ;
- 2002 - proposition de désigner les pelouses calcicoles du Mâconnais dans le réseau Natura 2000 en tant que site d'importance communautaire ;
- 2001 à 2003 - intégration des Roches de Solutré et de Vergisson, du Mont Sard (Bussières), du Bois de Fée (Leynes) au réseau de site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;
- 2011 - Arrêté du 7 juin portant désignation du site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais en que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ;
- 2013 – attribution du label Grand Site de France sur un périmètre englobant les communes du site classé et du site inscrit ;

En parallèle, les acteurs locaux ont entrepris, à partir du milieu des années 90, différentes initiatives afin d'œuvrer pour l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs, la gestion conservatoire du patrimoine naturel remarquable et la restauration du petit patrimoine bâti. Ces démarches ont bénéficié depuis l'origine d'une volonté commune des pouvoirs locaux et régionaux associée à un soutien financier et technique de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône, du Département, de l'Etat, de la Région et de l'Europe.

En 2004, un Syndicat mixte de Valorisation du Grand Site Solutré Pouilly Vergisson est créé. Il a pour objet de porter l'opération Grand Site. Il devient la structure référente pour l'aménagement, la mise en valeur et la gestion de ce territoire. Il est également retenu par l'Etat pour l'animation du site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais ».

Ce territoire bénéficie donc de différents dispositifs réglementaires de protection associés à des démarches de gestion du patrimoine remarquable. Malgré leur diversité, ces différents outils sont pertinents et complémentaires. De plus, si les périmètres de protection et de gestion ne se superposent pas exactement, ils sont imbriqués les uns aux autres et leurs objectifs convergent.

En parallèle, les documents de planification et de gestion liés à ces démarches ont nécessité une actualisation, une harmonisation et une simplification dans un souci de lisibilité et de cohérence des démarches publiques. Dans cette optique et sous l'impulsion des élus et des partenaires locaux, il a été proposé d'élaborer un document unique de gestion afin de mutualiser les outils de préservation de ces espaces et ainsi de permettre une meilleure imbrication des thématiques « paysage » et « biodiversité » sur ce territoire.

Le périmètre d'étude retenu dans le cadre de l'élaboration de ce document est centré sur la partie du sud des monts des Mâconnais et leurs abords. Il ne se réduit pas aux Roches et à leur environnement direct mais il est élargi à un territoire « écrin » pour une approche globale et cohérente à l'échelle du paysage et des réseaux écologiques. Il intègre au total 10 communes : Bussières, Charnay-lès-Mâcon, Chasselas, Davayé, Fuissé, Leynes, Prissé, Solutré-Pouilly, Vergisson (Saône-et-Loire) et Cenves (Rhône). Il s'étend sur une surface de l'ordre de 8 000 ha.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS **3**
LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE **5**
INTRODUCTION **6**

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE **7**
I-1 Contexte administratif 7
I-2 Contexte socio-démographique 8
I-3 Les politiques, inventaires et zonages en faveur de la protection du territoire 9
I-4 Les caractéristiques physiques du territoire 17
I-5 L'occupation du sol 22

II- DESCRIPTION DU PATRIMOINE ET DE SON FONCTIONNEMENT **24**
II-1 Le patrimoine écologique 25
II-2 Analyse du fonctionnement écologique 38
II-2.1 Étude de trame verte et bleue 38
II-2.2 Analyse de la fonctionnalité écologique des pelouses calcaires 39
II-3 Le patrimoine paysager et architectural 41
II-4 Contexte socio-économique et trame urbaine 64
II- 4.1 Analyse de la trame urbaine 64
II-4.2 Activités humaines 74
II-5 Synthèse sur l'état et les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 80
II-6 Synthèse des caractéristiques paysagères et écologiques du territoire 82

III- OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION **85**
III-1 Objectifs de développement durable 86
III-2 Objectifs opérationnels 87

IV- PROGRAMME D'ACTIONS **90**
Tableau récapitulatif des mesures de gestion proposées 89
Fiches actions 94

Bibliographie **193**
Abréviations et acronymes **196**
Glossaire **197**
Liste des annexes : **202**

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

Collectivités territoriales et leurs groupements

Mme et M. la Présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
MM. les Présidents des conseils départementaux de la Saône-et-Loire et du Rhône
Mme et MM les maires des communes de Solutré-Pouilly, Vergisson, Leynes, Bussières, Cenves, Chasselas, Fuissé, Davayé, Prissé, Charnay-lès-Mâcon,
Mmes et MM les Présidents de la communauté de communes Saône-Beaujolais, de Mâconnais Beaujolais Agglomération, du Pays Sud Bourgogne
M. le Président du syndicat mixte de valorisation du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson

Services de l'Etat et établissements publics compétents sur la Saône-et-Loire et le Rhône

Mme et M. les Préfets de la région Bourgogne-Franche-Comté et de la région Auvergne-Rhône-Alpes
MM. les préfets de la Saône-et-Loire et du Rhône
M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes
Mmes et MM. Les chefs des unités départementales de l'architecture et du patrimoine
MM. les Directeurs départementaux des territoires
MM. les Directeurs départementaux de la cohésion sociale
MM. les Chefs des services départementaux de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
MM. les Chefs des services départementaux de l'Agence Française pour la Biodiversité
MM. les Directeurs des agences de l'office national des forêts
MM. les Présidents des centres régionaux de la propriété forestière

Représentants de la profession agricole compétents sur la Saône-et-Loire et le Rhône

La chambre d'agriculture
La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
Les Jeunes Agriculteurs
La Confédération paysanne
Cultivons nos campagnes

Représentants des propriétaires et gestionnaires fonciers compétents sur la Saône-et-Loire et le Rhône

Syndicat des forestiers privés
Syndicat départemental de la propriété rurale
Confédération paysanne
Centre départemental des jeunes agriculteurs
SAFER
UNICEM

Représentants des organismes viticoles compétents sur la Saône-et-Loire et le Rhône

INAO
Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB)

Représentants des usagers et des organismes liés au tourisme, aux loisirs, aux sports et associations sur la Saône-et-Loire et le Rhône

Comité départemental du tourisme 71
Office de tourisme de Mâcon
Fédération française de montagne et d'escalade de Saône-et-Loire
Comité départemental de randonnée pédestre
CAF (Club alpin français)
Anecdote – Hervé JOSSERAND

Représentants des organismes liés à l'environnement sur la Saône-et-Loire et le Rhône

AOMSL (Association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire)
CENB (conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne)
CBNBP (Conservatoire botanique National du Bassin Parisien)
CPIE Pays de Bourgogne
SHNA (Société d'histoire naturelle d'Autun)
CAUE 71 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

INTRODUCTION

Situés à l'extrême sud de la région Bourgogne dans le département de la Saône-et-Loire, les monts du Mâconnais sont rythmés par une succession de sommets calcaires dont les plus connus sont la Roche de Solutré et celle de Vergisson. Caractérisé par un relief très fracturé et organisé, ce territoire présente un paysage singulier où s'opposent les falaises, les plateaux avec leurs pelouses calcaires, les trames régulières des vignobles sur les versants, les boisements qui coiffent les sommets de certains monts et coteaux, et les prairies dans les fonds de vallon. Implantés au milieu du vignoble, différents villages et hameaux viennent piqueter ce paysage et contribuer à son identité avec l'utilisation omniprésente de la pierre calcaire.

Outre la diversité des paysages qui le caractérise, ce territoire concentre de nombreuses richesses :

- Des phénomènes géologiques rares qui ont donné naissance à un relief de cuesta spectaculaire (éperons rocheux) ;
- Un patrimoine historique remarquable avec la présence d'un gisement préhistorique sur la Roche de Solutré, de vestiges gallo-romain, de monuments historiques, d'un petit patrimoine bâti en pierre sèche, etc.) ;
- Un patrimoine naturel exceptionnel avec pour élément emblématique les pelouses calcicoles. Ces milieux d'un grand intérêt écologique sont bien représentés sur les coteaux et plateaux des roches. Ils sont caractérisés par une flore et une faune spécifique.
- Des terroirs d'exception pour la culture de la vigne avec la présence de plusieurs Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) telles que Pouilly-Fuissé, Saint-Véran, Mâcon, Bourgogne, etc.

La notoriété des monts du Mâconnais et la proximité des agglomérations mâconnaise et lyonnaise ont conduit à une fréquentation touristique croissante des sites emblématiques.

Au regard de l'ensemble des démarches engagées pour assurer la préservation et la gestion des richesses de ce territoire, il apparaît aujourd'hui nécessaire de disposer d'un outil de cohérence unique visant à partager une même vision sur les objectifs et mesures en faveur de la biodiversité et des paysages.

Cette volonté d'une bonne cohérence des politiques publiques s'est traduite par la rédaction du présent document unique de gestion pour ce territoire.

Du point de vue de la structure, ce document se compose de trois sections.

Une première partie qui fait état du **diagnostic du territoire**. Cette étude a été menée au cours des années 2015 et 2016 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne et le bureau d'études Territoires & Paysages sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement – DREAL Bourgogne-Franche-Comté). Elle synthétise, analyse et confronte les données administratives, socio-économiques, paysagères et écologiques recensées sur le territoire. Chacune des thématiques du diagnostic est présentée de la manière suivante : un tableau synthétisant les informations collectées suivi d'une analyse rédigée de ces données.

Cette section constitue la première partie du document unique de gestion qui a été validée en comité de pilotage (COPIL) le 16 mars 2016.

A partir de ces premiers éléments, sont définis dans un second temps, les **enjeux et objectifs de gestion** qui constituent la deuxième section de ce document. Ils ont été mis en évidence après différents entretiens individuels avec les acteurs impliqués dans la gestion du territoire et dans le cadre d'échanges en groupes de travail thématiques qui se sont déroulées au cours du début de l'année 2016.

A l'issue de ces deux phases de diagnostic aboutissant à la mise en évidence d'enjeux de conservation et de gestion, **un programme d'action** est proposé afin d'atteindre les objectifs de développement durable retenus. Il constitue la troisième et dernière partie de ce document. Il a été défini et discuté en groupes de travail réunis en 2016 et présenté en COPIL le 20 mars 2017.

Afin de faciliter la lecture du document, les cartes ont été réunies dans un atlas cartographique, joint à ce document.

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

I-1 Contexte administratif

Localisé majoritairement dans le département de la Saône-et-Loire, dans sa partie la plus septentrionale qui jouxte la limite départementale du Rhône, le territoire d'étude englobe 10 communes (voir tableau ci-dessous) associées au bassin de vie de Mâcon. Il s'étend sur une superficie de l'ordre de 8 000 ha. Les données administratives sont compilées dans le tableau ci-dessous ainsi que sur les cartes 1, 2 et 3.

Tableau 1 : Données administratives

Communes	Superficie (ha)	Proportion par rapport à la superficie totale du territoire d'étude	Département	Pays	Arrondissement	Canton	EPCI*
Bussières	407,36	5 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	Hurigny	CA du Mâconnais-Val de Saône
Charnay-lès-Mâcon	1234,5	15 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	Mâcon-1	CA du Mâconnais-Val de Saône
Chasselas	263,86	3 %	71	-	Mâcon	La Chapelle de Guinchay	CC du Mâconnais-Beaujolais
Davayé	418,81	5 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	La Chapelle de Guinchay	CA du Mâconnais-Val de Saône
Fuissé	490,17	6 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	La Chapelle de Guinchay	CA du Mâconnais-Val de Saône
Leynes	486,01	6 %	71	-	Mâcon	La Chapelle de Guinchay	CC du Mâconnais-Beaujolais
Prissé	1092,2	13 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	Hurigny	CA du Mâconnais-Val de Saône
Solutré-Pouilly	619,22	8 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	La Chapelle de Guinchay	CA du Mâconnais-Val de Saône
Vergisson	580,47	7 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	La Chapelle de Guinchay	CA du Mâconnais-Val de Saône
Cenves	2639,9	32 %	69	Beaujolais	Villefranche-sur-Saône	Belleville	CC Saône Beaujolais

Quelques chiffres clés :

- 2 régions (Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté), 2 départements, 10 communes, deux Pays, 2 arrondissements, 5 cantons, 3 EPCI* ;
- 7 communes (soit 60 % de la zone d'étude) sont rattachées à la Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Val de Saône (CAMVAL) devenue Mâconnais Beaujolais Agglomération ;
- 1 commune (Cenves) qui occupe environ 1/3 de la superficie totale territoire d'étude.

Le cœur de la zone d'étude (support et écrin des sites d'intérêt écologique et paysager) regroupe 6 communes (Solutré-Pouilly, Vergisson, Chasselas, Cenves, Bussières et Leynes), soit une superficie d'environ 50 km². Les 4 autres communes relèvent du périmètre élargi (territoire d'accompagnement) et correspondent aux portes d'entrée principales du cœur de la zone d'étude depuis l'agglomération Mâconnaise et la plaine de la Saône.

Carte

- *Carte 1 : Localisation du territoire d'étude*
- *Carte 2 : Présentation générale du territoire*
- *Carte 3 : Les collectivités du territoire*

I-2 Contexte socio-démographique

Le territoire d'étude essentiellement rural à dominante viticole est caractérisé par des zones urbanisées peu étendues en dehors de Charnay-Lès-Mâcon, commune la plus urbaine située aux portes de la ville de Mâcon. Les dix communes concernées par la zone d'étude regroupent une population globale de 12 000 habitants environ, avec une augmentation de près de 90 % de la population entre 1954 et 2013. 4 communes ont contribué fortement à cette augmentation récente : Charnay-les-Macon, Prissé, Bussières, Davayé tandis que les communes de Solutré-Pouilly et Vergisson perdaient quelques habitants entre les deux recensements.

Cette tendance s'explique par l'attrait exercé par la périphérie des grandes agglomérations et des voies de communication vers les grands axes (autoroutes, 4 voies, etc.) et la gare TGV de Mâcon-Loché.

Tableau 2 : Contexte socio-démographique

Communes	Superficie (ha)	Population 2013	Densité moyenne (hab/km²)	Évolution population entre 1954 et 2013
Bussières	407,36	578	142	90,1 %
Charnay-lès-Mâcon	1234,5	6 919	560	164 %
Chasselas	263,86	179	68	47 %
Davayé	418,81	671	160	40,1 %
Fuissé	490,17	387	79	6,6 %
Leynes	486,01	509	105	15,9 %
Prissé	1092,2	1 937	177	83,3 %
Solutré-Pouilly	619,22	354	57	- 9,9 %
Vergisson	580,47	253	44	-10,6 %
Cenves	2639,9	407	15	9,4 %
Total	8232,5	12 194	148	90 %

Quelques chiffres clés :
- 12 194 habitants au sein du territoire d'étude ;
- 2 communes comptent plus de 1 000 habitants : Charnay-lès-Mâcon et Prissé ;
- Commune la plus peuplée : Charnay-lès-Mâcon (6919 habitants) ;
- Commune la moins peuplée : Chasselas (179 habitants) ;
- 148 hab/km² en moyenne sur l'ensemble des communes.

Carte
- *Carte 4 : Contexte démographique*

I-3 Les politiques, inventaires et zonages en faveur de la protection du territoire

L'ensemble des politiques, inventaires et zonages en faveur de la protection du patrimoine naturel, paysager et architectural est compilé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Politiques, inventaires et zonages en faveur de la protection du territoire

Types	Quantification	Qualification	Enjeux/objectifs de protection	Origine des données Structures ressources
Grand site de France (GSF) Carte 5	1 GSF	- « Solutré Pouilly Vergisson » - 2 800 ha – (attribution du label GSF en 2013) - Projet d'extension sur les communes de Chasselas et Cenves – - Superficie après extension : 3 150 ha	- la restauration et la mise en valeur du patrimoine ; - l'accueil des visiteurs ; - les retombées économiques sur le tissu local ; - la gestion durable des lieux	*SMGS* *DREAL B-FC*
Site classé Carte 5	1 site classé	- « Roches de Solutré, Vergisson et Mont de Pouilly » - 582 ha - *Décret du 18 octobre 1985* - Projet d'extension sur les communes de Vergisson, Solutré-Pouilly, Chasselas et Cenves - Superficie après extension : 1460 ha	Site d'intérêt pittoresque, historique archéologique et scientifique dont le maintien de la qualité paysagère constitue un enjeu fort intégré au projet d'extension. La conséquence du classement est de soumettre à autorisation toute modification de l'état ou de l'aspect du site.	*DREAL B-FC*
Site inscrit Carte 5	2 sites inscrits	- « Vergisson - Solutré » - 530 ha - *Arrêté du 2 octobre 1988* - Projet de modification du périmètre en articulation avec le projet d'extension du site classé - Superficie après modification du périmètre : 49 h ciblés sur les aires bâties avec l'ajout du hameau de la Grange du Bois - « *Salon de verdure du Château de Monceau* » à Prissé 0,86 ha	Site d'intérêt pittoresque et historique. L'inscription entraine l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début de ces travaux.	*DREAL B-FC*
Immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques Carte 5	3 MHC 4 MHI	Sur la quasi-totalité des communes concernées par le périmètre d'études, il existe des immeubles classés (MHC) et inscrits (MHI) au titre des monuments historiques : - Église de Bussières (Bussières) MHC - Camp retranché à éperon barré (Bussières) MHC - Château des Essertaux (Bussières) MHI - Château de Chasselas (Chasselas) MHI - Gisement préhistorique (Solutré-Pouilly) MHI - Menhir de Chancerons (Vergisson) MHC - Château de Monceau (Prissé) MHI	Toute construction, restauration, déboisement ou transformation projetée dans le champ de visibilité du monument (périmètre de 500 m) doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France.	*Base Mérimée – Ministère de la Culture et de la Communication*
Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine Carte 5	1 AVAP	L'AVAP de la commune de Chasselas a été approuvée par le préfet de Saône-et-Loire le 1 décembre 2014. l'ensemble du territoire de la commune a été inclus dans le périmètre de l'AVAP.	Mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Tous travaux ayant pour objet ou pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble, bâti ou non, compris dans le périmètre de l'AVAP sont soumis à une autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente.	*DREAL B-FC*

Types	Quantification	Qualification	Enjeux/objectifs de protection	Origine des données Structures ressources
Zones de présomption de prescription archéologique (*ZPPA*) **Carte 6**	2 ZPPA	- Solutré-Pouilly : occupation préhistorique - Charnay-les-Macon (toute la commune)	Les ZPPA sont des zones dans lesquelles les travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) et les zones d'aménagement concertées (ZAC) de moins de trois hectares peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive. Les ZPPA ne sont pas une servitude d'urbanisme mais elles figurent dans le porter à connaissance réalisé par les services de l'État pour la conception des documents de planification du territoire (PLU, SCOT).	*DRAC Bourgogne Franche-Comté*
Site Natura 2000 **Cartes 7 et 8**	1 ZSC	« Pelouses calcicoles du mâconnais » - 5 entités - 159 ha *Arrêté du 7 juin 2011*	Améliorer ou maintenir, selon les situations, l'état de conservation des milieux ouverts et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (pelouses calcicoles)	*DREAL B-FC* *CENB*
Zonages liés à des inventaires écologiques **Carte 7**	1 ZNIEFF de type 2 9 ZNIEFF de type 1 * * ZNIEFF de seconde génération	- Roches mâconnaise – 43 km ² - Carrière du Malatray - 32,43 ha - Le Torvon et les Bruyères à Serrières et Vergisson - 314,44 ha - Ruisseau de l'Arlois - 97,11 ha - Pelouse de Leynes et bois de la Fée - 60,27 ha - Mont Sard - 115,99 ha - Roche de Vergisson - 319,71 ha - Roche de Solutre, Mont de Pouilly - 295,19 ha - Flanc est du col de Gerbet - 7,23 ha - Ruisseau de la Petite Grosne - 27,15 ha	Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) sont des inventaires écologiques des territoires au patrimoine naturel remarquable, riche et peu modifié ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces zonages incluent : - un site de nidification du Grand duc d'Europe (Malatray) - le massif forestier du Torvon riche en espèces patrimoniales - des côtes et butes calcaires et buttes témoins constituées d'un complexe d'habitats calcicoles - des fonds de vallon et ruisseaux abritant l'écrevisse à pattes blanches, espèce rare et menacée en Bourgogne	*DREAL B-FC* *SHNA* *CBNBP*
Entité cohérente de gestion (ECG) du CENB **Carte 7**	1 ECG	« Pelouses de la Côte Mâconnaise » - 6 entités dont 4 situées au sein du périmètre d'étude - 120 ha	Améliorer ou maintenir, selon les situations, l'état de conservation des milieux ouverts d'intérêt communautaire (pelouses calcicoles)	*CENB*
Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) **Carte 7**	1 APPB	« Roche de Vergisson » - 35 ha *Arrêté préfectoral du 13 juin 1991*	Site d'intérêt écologique avec la présence de milieux naturels remarquables (pelouses calcicoles) et d'espèces espèces animales ou végétales protégées par la loi. Afin de limiter les activités susceptibles de porter atteinte au milieu, cet arrêté établit des mesures d'interdiction (prélèvement de matériaux, aménagement de route, brûlage, accès aux véhicules, dépôt de déchets, etc.) et des mesures de réglementation (pratique de l'escalade)	*DREAL B-FC*
Document de planification et de gestion de l'eau **Carte 10**	3 contrats de rivières	- Contrat des rivières du Mâconnais, porté et animé par l'EPTB* Saône-Doubs, en phase opérationnelle depuis 2013 ; - Contrat des rivières du Beaujolais, mis en œuvre par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais depuis 2012 ; - Contrat de rivières Grosne, porté et animé par l'EPTB* Saône-Doubs, en phase opérationnelle depuis 2012.	En tant qu'outil de mise en œuvre des orientations de la DCE* et du SDAGE*, le contrat de rivière se doit de retranscrire à l'échelle locale les objectifs de ces documents en proposant un programme d'actions pour une durée de 5 ans. La protection de la ressource en eau constitue un des enjeux prioritaires du contrat.	*AERMC**

Planches photographiques : Protections et inventaires

Roches de Solutré, Vergisson et Mont de Pouilly - Site classé

Menhir de Chancerons - Monument historique classé

Commune de Chasselas - AVAP

Roche Vergisson - APPB

Pelouses calcicoles du Mâconnais – Site Natura 2000

Pelouse de Leynes et bois de la Fée - ZNIEFF de type 1

I-3.1 Grand site de France

En 1996 est initiée la démarche d'Opération Grand Site, pilotée par le District du Mâconnais, puis par la Communauté de Communes du Mâconnais. La maîtrise d'ouvrage de l'Opération Grand Site est transférée, au 1er janvier 2004, au Syndicat Mixte de Valorisation et Gestion du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson (SMGS).
La convention d'Opération Grand Site pour la préservation et la valorisation du site de Solutré Pouilly Vergisson est signée par un ensemble de 40 partenaires, le 22 novembre 2003. Cette signature concrétise les années de réflexion et de travail en commun, et fixe un programme de **36 actions à réaliser pour la sauvegarde du site**, ainsi que le financement des réalisations pour les années 2003 à 2012. En 2012, le SMGS demande l'obtention du label "Grand Site de France", label obtenu le 19 mai 2013.
Un programme d'actions sur 10 ans a été mis en place, défini en 4 volets :
- la restauration et la mise en valeur du patrimoine,
- l'accueil des visiteurs,
- les retombées économiques sur le tissu local,
- la gestion durable des lieux.

Des actions ont étés définies, certaines sont déjà en cours ou réalisées :
- l'acquisition de la future Maison de Site, située au pied de la roche de Solutré ;
- la mise en œuvre du pâturage par les chevaux de race Konik Polski sur le Mont de Pouilly et la Roche de Solutré, et par les chèvres du Lycée de Davayé sur les pelouses calcaires à Vergisson ;
- la restauration d'un chemin d'accès au site d'escalade à Vergisson ;
- la réalisation d'un sentier d'accès sécurisé et permettant le respect du site sur la Roche de Vergisson ;
- la restauration du petit patrimoine bâti ;
- la mise en place de toilettes au pied de la Roche de Solutré ;
- la création d'une brigade de gestion du paysage avec des personnes en réinsertion professionnelle ;
- le soutien aux actions de formation du CFPPA de Davayé de (guides de Pays pour le mâconnais et le Grand Site, restauration de murs en pierres sèches), et autres soutiens aux associations locales pour l'animation du site ;
- les recherches sur le patrimoine du Grand Site (légendes, château médiéval...) ;
- l'accueil estival des visiteurs et les gardes équestres...

I-3.2 Site classé

Le site classé « Roches de Solutré, Vergisson et du Mont Pouilly »

Le site de Solutré a fait l'objet d'attentions particulières dès les premières fouilles archéologiques en 1866. La richesse du patrimoine découvert, le caractère spectaculaire et la beauté du paysage ont rapidement entraîné la reconnaissance et la mise en place de protections.
La chronologie des protections du site montre que le culturel et le naturel ont toujours été intimement mêlés, les Roches et plus particulièrement la Roche de Solutré ayant certainement toujours joué la fonction de point de repère fixant les civilisations.
Ainsi un faisceau d'intérêts a prévalu à la mise en place de procédures de protection au titre du code de l'Environnement (ex lois de 1906 et 1930) :
• Site géologique de falaises calcaires redressées en éperon au pied desquelles s'étendent le vignoble de Pouilly et ses villages vignerons ;
• Site préhistorique du paléolithique qui a donné son nom au faciès solutréen ;
• Site légendaire des chasseurs de l'abîme ;
• Site biologique de premier ordre figurant au réseau Natura 2000 pour la diversité de ses pelouses calcaires et ayant également donné lieu à un arrêté de biotope sur la roche de Vergisson.

Le projet d'extension du site classé du Mont Pouilly et des Roches de Solutré et de Vergisson concerne les communes de CENVES (Rhône), SOLUTRE-POUILLY, VERGISSON et CHASSELAS (Saône et Loire) dont les versants, situés à l'ouest du territoire actuellement protégé, font face au grand paysage ouvert des deux roches de Solutré et Vergisson (2012, DREAL Bourogogne & DREAL Rhône-Alpes).
Cette démarche est devenue nécessaire aujourd'hui pour assurer une plus grande cohérence dans le territoire soumis à protection, notamment en préservant les points de vue observés du sommet de la Roche de Solutré en direction du sud, et favoriser une bonne gestion de l'urbanisme, des massifs forestiers, des zones naturelles et agricoles.

Les effets du classement :
L'acte de classement n'a pas d'effet rétroactif. Ses effets ne s'appliquent qu'aux travaux et aménagements nouveaux ou aux modifications d'installations existantes. La conséquence du classement est de soumettre à autorisation toute modification de l'état ou de l'aspect du site.

Ne sont pas concernés par le régime d'autorisation :
- les travaux d'entretien courant sans modification de l'aspect du site. Les travaux d'exploitation viticole constituent des travaux d'entretien courant et ne sont pas soumis à autorisation (ex. arrachage avec replantation à l'identique)
- toute activité humaine (circulation, activités de loisirs, chasse, pêche…) dès lors qu'elle ne donne pas lieu à des travaux ou installations et n'a pas d'impact sur l'état ou l'aspect des lieux.

Sont soumis à autorisation du Préfet du Département après avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) (délais de deux mois), les travaux de :
- canalisations souterraines
- installations techniques d'alimentation en eau potable de moins de 20 m2 et de 3 m de haut
- ouvrages techniques nécessaires au maintien de la sécurité routière
- travaux soumis à déclaration préalable au titre du Code de l'Urbanisme
- clôtures

Sont soumis à autorisation ministérielle après avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS), les travaux :
- d'infrastructures : terrassements, création ou modification d'emprises de voiries, pistes, parkings…
- soumis à permis de construire : construction de cave, extension de bâtiment…
- de démolitions, déboisements, changement de vocation des parcelles agricoles...

Sont interdits par la loi suite au classement :
- les lignes aériennes téléphoniques et lignes aériennes électriques nouvelles de moins de 19 kV
- la publicité quelle qu'en soit la forme, sans aucune dérogation
- le camping et caravaning pratiqués isolément et la création de terrains de camping, sauf dérogation ministérielle

Les autres travaux et aménagement sont soumis à autorisation du Préfet du Département ou du Ministre selon les travaux (se reporter au guide pratique associé – tome 0).

I-3.3 Site Natura 2000

- **Présentation générale de Natura 2000**

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le **réseau Natura 2000** est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il **a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique** sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à **assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire**.
Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats-Faune-Flore ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 sur l'« entité Bourgogne » de la région Bourgogne-Franche-Comté

La Bourgogne compte, en 2015, 65 sites Natura 2000 représentant 12,5 % du territoire régional, soit environ 395 500 hectares :

- **53 sites** (Psic, SIC et ZSC) au titre de la **Directive Habitats**, couvrant plus de **269 000 ha**, soit 8,5 % du territoire bourguignon ;
- **12 sites** en ZPS au titre de la **Directive Oiseaux**, couvrant **213 481 ha**, soit 6,7 % de la surface régionale.

NB : les SIC et les ZPS sont en partie superposés.

La vocation du réseau Natura 2000 et ses principes de gestion

Il vise la préservation de la biodiversité et la mise en valeur des territoires, dans un esprit de développement durable, par une gestion écologique des habitats et espèces remarquables, tout en conciliant les exigences économiques, sociales et culturelles locales. L'objectif n'est donc pas de faire des sites Natura 2000 des « sanctuaires de nature » où toute activité humaine serait limitée voire interdite. Au contraire, il s'agit de favoriser, par l'octroi d'aides financières nationales et européennes, des modes d'exploitation traditionnels et extensifs ou des pratiques innovantes, contribuant au maintien des habitats naturels et des populations d'espèces.

Afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000, et à travers ceux-ci les enjeux de la biodiversité et du développement durable de nos territoires, la France a choisi la concertation : citoyens, élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts sont désormais associés à la gestion de chaque site. La participation active de l'ensemble des acteurs locaux et le dialogue au sein des comités de pilotage (CoPil) permettent à chacun de mieux comprendre à la fois les enjeux de conservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques du territoire, de partager des objectifs et finalement de construire une gestion de la nature fondée sur les savoirs des acteurs locaux.

Pour chaque site Natura 2000, un document d'objectifs (Docob) définit les orientations de gestion, les mesures et modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement. Ce document de planification est fondé sur un diagnostic et une analyse de l'existant. Il vise à la mise en cohérence des actions publiques et privées ayant une incidence directe ou indirecte sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

Le Docob est élaboré par un opérateur (collectivité, association, établissement public, …) sous la conduite du comité de pilotage. Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000.

Une fois le Docob rédigé et approuvé par arrêté préfectoral, le comité de pilotage est chargé du suivi de sa mise en œuvre. Celui-ci désigne donc pour une durée de trois ans une structure porteuse, appelée structure animatrice, qui sera chargée de mettre en œuvre le Docob.

Régime d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000

Pour permettre une préservation efficace des habitats naturels et des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire justifiant le classement en site Natura 2000, l'article 6 de la directive « Habitats Faune Flore » instaure le principe de l'évaluation des incidences Natura 2000. Ce principe est présenté en Annexe 6.

- **Fiche d'identité du site Natura 2000**

Nom officiel du site Natura 2000 : **Pelouses calcicoles du Mâconnais**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR2600972**

Désigné au titre de la **Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE**

Date de transmission du SIC : **07/12/2004 -** Date de désignation de la Zone Spéciale de Conservation : **07/06/2011 par arrêté ministériel**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **159 ha** comprenant **5 entités distinctes** correspondant à des monts calcaires alignés en chapelet, du nord au sud : **Mont Sard** – 23,7 ha (commune de Bussières), **Roche de Vergisson** – 39,5 ha (commune de Vergisson), **Roche de Solutré** – 32 ha (commune de Solutré-Pouilly), **Mont de Pouilly –** 46 ha (commune de Solutré-Pouilly) et **Bois de Fée** – 18,6 ha (commune de Leynes).

Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats, faune et flore » ayant justifiés la désignation du site :
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (code Natura 2000 : 6120*, habitat abritant un cortège important d'espèces d'orchidées) ;
- Pelouses pionnières des dalles calcaires (code Natura 2000 : 6110*).

Les pelouses calcicoles du Mâconnais constituent un ensemble remarquable de pelouses des sols calcaires secs, plus ou moins fermées, occupant les plateaux et hauts de pentes. Les conditions de sols et d'exposition chaude sont favorables au maintien de plantes méditerranéo-montagnardes. Ces pelouses sont également riches en Orchidée. Les pelouses calcicoles du Mâconnais offrent également une grande diversité de milieux particulièrement intéressants pour la faune. De nombreux animaux adaptés aux conditions chaudes et sèches des pelouses y trouvent refuge, nourriture et site de reproduction (lépidoptères, orthoptères, reptiles, avifaune, etc.).

Document d'objectifs (**Docob) :** rédigé entre 2000 et 2003 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne avec l'aide technique de l'ONF et finalisé par le cabinet EMC Environnement, il a été **approuvé le 13 décembre 2003 par arrêté préfectoral.**

Structure animatrice : **Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site Solutré Pouilly Vergisson (SMGS)** depuis 2004

Président actuel du comité de pilotage du site Natura 2000 **: M. LAPIERRE** J.-C, Maire de Solutré-Pouilly et président du SMGS

Après plus de 10 ans d'animation du site Natura 2000, un **bilan** et une **évaluation** du **Document d'objectifs** ont été mené en 2016.

I-3.4 Entité cohérente de gestion du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) se donne pour principale mission de protéger les sites naturels remarquables au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion, sur lesquels il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux en partenariat avec les agriculteurs et autres acteurs locaux. Sur le territoire de la Côte Mâconnaise, les premières actions de préservation ciblées sur les pelouses calcaires ont débuté entre 1999 et 2003 dans le cadre du programme LIFE « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire » co-porté par le CENB et l'ONF. Sur cette période, plusieurs conventions de partenariat ont été signées avec des collectivités locales propriétaires et gestionnaires (Bussières, Vergisson, Solutré-Pouilly et Leynes) afin de leur apporter un appui à la gestion conservatoire des milieux naturels remarquables (pelouses calcicoles). Ce partenariat s'est traduit par la mise en œuvre depuis plus de 10 ans de diverses actions en articulation avec la démarche Natura 2000 : expertise écologique, suivi scientifique et technique, préconisations de gestion, expérimentation, etc. Depuis 2012, par souci de cohérence territoriale et d'efficacité, certains sites aux caractéristiques écologiques et problématiques de gestion proches sont regroupés en Entité Cohérente de Gestion (ECG) et font l'objet des mêmes suivis. C'est le cas de l'ECG des pelouses de la Côte mâconnaise qui regroupe actuellement 6 sites dont 4 situés sur le territoire d'étude : Mont Sard (Bussières), Roche de Solutré, Roche de Vergisson et Bois de Fée (Leynes). Le bilan des actions menées par le CENB sur ces sites est retranscris dans l'évaluation du Docob.

I-3.5 Synthèse des différentes politiques, inventaires et zonages en faveur de la protection du territoire

Les monts du Mâconnais sont identifiés depuis longtemps comme un territoire d'importance majeure pour ses richesses historiques, écologiques et paysagères. Dès les premières fouilles archéologiques en 1866, le site de la Roche de Solutré fait l'objet d'attentions particulières. La reconnaissance et la mise en place de mesures de protection sur ce territoire ont été dans un premier temps (première moitié du 20ème siècle) ciblées sur le patrimoine historique et culturel de quelques sites (Roche de Solutré, prieuré de la Grange du Bois et menhir de Chanceron). A partir des années 1980, les outils de protection et d'inventaires ont été progressivement élargis au patrimoine naturel et paysager du territoire avec des périmètres de protection plus vastes (roches et leurs abords notamment). Depuis, plusieurs démarches de gestion (Grand Site de France, Natura 2000 et ECG du CENB) sont venues complétées ces dispositifs réglementaires pour assurer la préservation du patrimoine remarquable de ce territoire.

Même si les périmètres de protection et de gestion ne se superposent pas exactement, ils sont imbriqués les uns aux autres et leurs objectifs convergent. On peut noter qu'à l'échelle du territoire d'études, 6 sites bénéficient d'un cumul significatif de zonages environnementaux (voir tableau ci-dessous) avec toutefois des disparités sur leur niveau de protection. Les Roches de Solutré et de Vergisson ainsi que le Mont de Pouilly font l'objet de mesures de protection réglementaire (site classé, APPB) en complément de différentes démarches de gestion conservatoire (Grand site de France, Natura 2000 et ECG du CENB). Le Bois de Fée (Leynes) et le Mont Sard (Bussières) sont quant à eux uniquement concernés par des politiques volontaires de préservation ciblées sur leur patrimoine naturel (pelouses calcicoles). A l'inverse, le Massif du Torvon bénéfice d'une protection réglementaire (site classé) mais ne fait l'objet d'aucune démarche de préservation active et concertée en dehors des actions planifiées dans le document d'aménagement des forêts soumises au régime forestier.

	Principaux inventaires, zonages et politiques en faveur de la protection du territoire					
Sites emblématiques	**Site classé***	**Grand Site de France***	**Natura 2000**	**ECG du CENB**	**ZNIEFF**	**APPB**
Pelouses de Leynes et bois de la Fée			x	x	x	
Mont Sard			x	x	x	
Roche de Vergisson	x	x	x	x	x	x
Roche de Solutre	x	x	x	x	x	
Mont de Pouilly	x	x	x	(x)		
Le massif du Torvon	x	x			x	

* Les périmètres du site classé (après extension) et du Grand Site de France dépassent très largement l'emprise des sites cités ci-dessus.
(x) Projet de convention de partenariat en cours pour intégrer le Mont de Pouilly à l'ECG du CENB.

Carte

- *Carte 9 : Principaux inventaires, zonages et politique en faveur de la protection du territoire*

I-4 Les caractéristiques physiques du territoire

L'ensemble des facteurs physico-chimiques (climat, géologie, géomorphologie, hydrographie, etc.) qui caractérisent et influencent les milieux naturels de la zone d'étude est compilé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Données abiotiques

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	**- 1 zone biogéoraphique :** continentale - **1 climat** : océanique dégradé à tendance méridional assez marqué.	Température moyenne annuelle : 11,8 ° C (Mâcon) Pluviométrie moyenne annuelle variant de 809 mm (Davayé) à 940 mm (Cenves) Le climat de la zone d'étude est caractérisé par des températures globalement douces, dont les moyennes mensuelles ne sont jamais négatives et sont rarement au-dessus de 20°C, ce qui dépeint un climat plutôt océanique. Le caractère océanique bien marqué à l'ouest de la zone d'étude est renforcé par une pluviométrie qui est plus élevée avec des précipitations assez homogènes sur l'année. C'est également un climat teinté de méridionalité plus particulièrement dans sa partie orientale où la saison estivale exceptionnellement chaude, ensoleillée (environ 2000 h d'ensoleillement annuel) et longue pour cette latitude : sept mois, d'avril à octobre, ont une température moyenne supérieure à 10 °C. Ce caractère méridional est renforcé par sa position partiellement abritée des vents d'ouest derrière l'écran protecteur des reliefs occidentaux qui induit un effet d'abri pluvial et un effet de Foehn (maximal sur la côte viticole). On peut considérer que les monts du Mâconnais sont soumis à un climat qui voit s'affronter, les remontées méridionales à l'est et une atlanticité marquée à l'ouest.	*Météo France* *Atlas de Bourgogne (Chabin J.-P.)* *Station de référence : Mâcon*
Géologie Carte 11	La zone d'étude repose sur une grande variété de roches appartenant à **3 entités géologiques** bien distinctes **:** – **la dorsale cristalline du Charolais-Beaujolais** à l'ouest, dominée par des roches volcano-sédimentaires ; – **les formations sédimentaires** (calcaires du Jurassique principalement) de la Côte Mâconnaise ; – **les formations superficielles** (alluvions et limons des plateaux) à l'est dans la vallée de la Petite Grosne	Entités géologiques et roches dominantes associées par ordre d'ancienneté : **La dorsale cristalline du Charolais-Beaujolais** (ère primaire) : - Complexe de tufs et rhyolites houillers à prédominance acide (communes de Cenves, Fuissé et Leynes) - Microgranites souvent fortement altérés en une arène grossière **Formations sédimentaires issues des dépôts marins** (ère secondaire) : - Grès, argile et marnes du Trias et les marnes du Lias qui s'intercalent entre le soubassement cristallin et les calcaires du Jurassique : cet ensemble triasico-liasique à dominante marneuse forme une grande dépression d'orientation nord-sud surplombé à l'est par la cuesta calcaire des monts ; - Calcaires à Polypiers et à entroques du Bajocien, ces calcaires durs forment des reliefs vigoureux et constituent le sommet des roches de Solutré et de Vergisson, du Mont de Pouilly et du Monsard ; - Marnes, calcaires argileux et calcaires marneux du Bathonien et de l'Oxfordien : ces calcaires tendres occupent les revers de la cuesta exposée à l'est et sont dominés par la vigne, **Formations superficielles** (ère quaternaire**)** : - épandage argileux (dépôts alluvionnaires) qui recouvre la partie basse de la cuesta au contact de la vallée de la Petite Grosne ; - limons de plateaux (lœss) qui recouvrent tous les points hauts et plats (hautes terrasses) - couverture de décalcification (est de Charnay-lès-Mâcon) - alluvions récentes à dominante argileuse qui occupent le lit majeur de la Petite Grosne et de ses affluents.	*BRGM (Notice géologique)*

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géomorphologie	Donnée quantitative non disponible	A l'ère tertiaire, entre 20 et 5 millions d'années, l'Est de la Bourgogne, et plus particulièrement le Mâconnais, subit le contrecoup du soulèvement alpin : les terrains se fracturent, les bassins de la Saône et de la Grosne s'effondrent, tandis que des plateaux s'élèvent à l'ouest puis basculent vers l'est. Les monts du Mâconnais se structurent alors comme un ensemble de chaînons monoclinaux au tracé assez rigide (NNE/SSW) bien délimité entre les deux vallées de la Sâone et de la Grosne. L'alternance de roches dures et tendres a créé un paysage de cuesta. Les pentes douces sont orientées vers l'Est et le Nord, les pentes abruptes et les falaises étant tournées vers l'Ouest et le Sud. L'érosion induite par les réseaux hydrographiques a également contribué à sculpter ce paysage avec la présence de petites vallées entre les différents reliefs de cuesta. Présence de très nombreuses failles, d'éperons calcaires, de falaises et d'éboulis Nombreuses cavités souterraines (grottes naturelles, conduits karstiques)	*BRGM (Notice géologique)*
Hydrographie **Carte 10**	**2 cours d'eau principaux :** La Petite Grosne et l'Arlois **1 affluent principal :** La Denante en rive droite de la Petite Grosne	La zone d'étude se situe au sein du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée-Corse et intègre deux cours d'eau (Petite Grosne et Arlois), affluents directs de la Saône en rive droite. Tous deux prennent leur source sur la commune de Cenves à plus de 500 mètres d'altitude. Les bassins versants associés à la Petite Grosne et à l'Arlois occupent respectivement, 80 % et 15 % de la zone d'étude. Linéaires de cours d'eau compris sur la zone d'étude : 28 km Du fait de la fracturation importante des roches sédimentaires calcaires (forte perméabilité) qui constituent les monts du Mâconnais et de leur découpage en compartiments de faible superficie, le réseau hydrographique superficiel sur ce secteur est peu dense.	*IGN – BD Carthage*
Hydrogéologie	Aquifère : Données non disponibles	Les plateaux calcaires de cette région jouent souvent le rôle de réservoir tampon (massif karstique) en écrêtant l'écoulement hivernal et en assurant, en contrepartie, des débits d'étiage assez réguliers et soutenus. Le réseau hydrogéologique est lié au sous-sol très perméable constitué par les calcaires plus ou moins fissurés du Jurassique moyen et supérieur. Il se densifie lorsqu'un substratum plus imperméable est atteint tel que les marnes et argiles du Bathonien.	*BRGM (Notice géologique)*

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Pédologie	**7** principaux **types de sol**	- **Lithosol** : sol mince et squelettique avec une fine couche de matière d'altération de la roche peu riche en matière organique et qui laisse partiellement apparaître la roche mère - type de sol associé aux calcaires durs du Jurassique (sommet des roches et des plateaux) ; - **Rendosol , calcosol et calcisol** : sols carbonatés mieux constitués avec un horizon d'altération plus important que les précédents, composés principalement d'une texture argileuse et caillouteuse peu rétentrice en eau et faiblement chargés en matière organique – types de sol associés aux calcaires durs et tendres du Jurassique et du bathonien (monts et coteaux calcaires), le vignoble est principalement lié à ces types de sol ; - **Brunisol** : sol non carbonaté caractérisé par la présence d'un horizon structural très bien développé (sol profond bien drainé, humifère et argileux) – type de sol associé aux plateaux calcaires boisés ; - **Alocrisols** : sols moyennement profonds, acides, développés à partir d'altérites de grès, de schistes ou de roches cristallines (arènes) que l'on observe le plus souvent sous forêts (ouest du territoire). Sol à horizon supérieur riche en matière organique ; - **Fluviosols** : ce sont des sols profonds peu évolués typiques des vallées recouvertes d'alluvions. Le plus souvent, ils sont caractérisés par des matériaux relativement fins (argile, sable) reposant sur un matériau plus grossier. Ils sont souvent associés à des sols présentant une hydromorphie marquée (rédoxisols et réductisols).	*AgroSup Dijon (Sols et Territoires de Bourgogne)*
Topographie **Carte 12**	L'**altitude** varie entre **184** m et **743** m	Relief marqué, caractérisé par une succession de sommets, de plateaux, de versants aux expositions et pentes variées, de petites vallées, de collines, etc. 3 principales entités topographiques peuvent être distinguées d'Ouest en Est sur la zone d'étude : - Les monts du Beaujolais (communes de Cenves et ouest de Vergisson), au relief plutôt doux et aux formes arrondies avec des sommets élevés culminant entre 592 m (Mont Torvon) et 743 m (le mont Rotécolon) ; - Les monts du Mâconnais (cœur de la zone d'étude) caractérisés par une succession de chaînons monoclinaux au relief marqué (sommets variant de 407 à 493 m) avec un talus à pente raide tourné vers l'ouest et un flanc en pente douce tourné vers l'est. De petites vallées étroites séparent ces différents monts ; - la vallée de la Petite Grosne caractérisée par une surface topographique globalement plane avec de très faibles pentes. Son altitude atteint 184 m au niveau de son point le plus bas	*IGN*

Cartes

- *Carte 10 : Réseau hydrographique, bassin versant et politiques de gestion de l'eau*
- *Carte 11 : Carte géologique du territoire*
- *Carte 12 : Carte topographique du territoire*

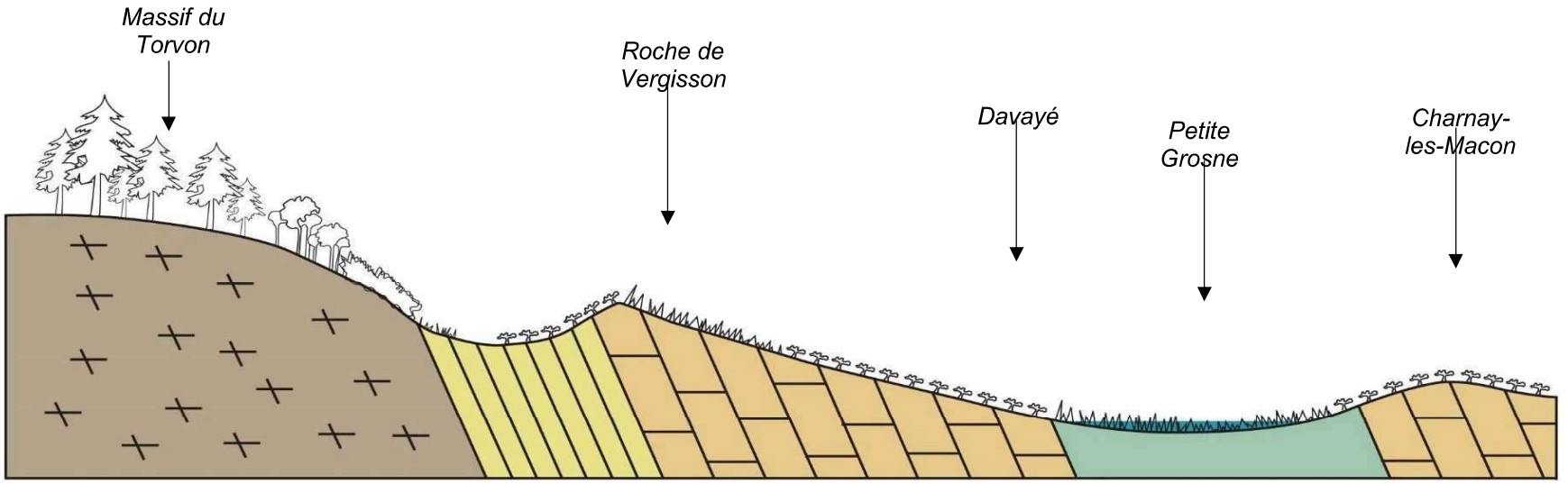

Source : BRGM

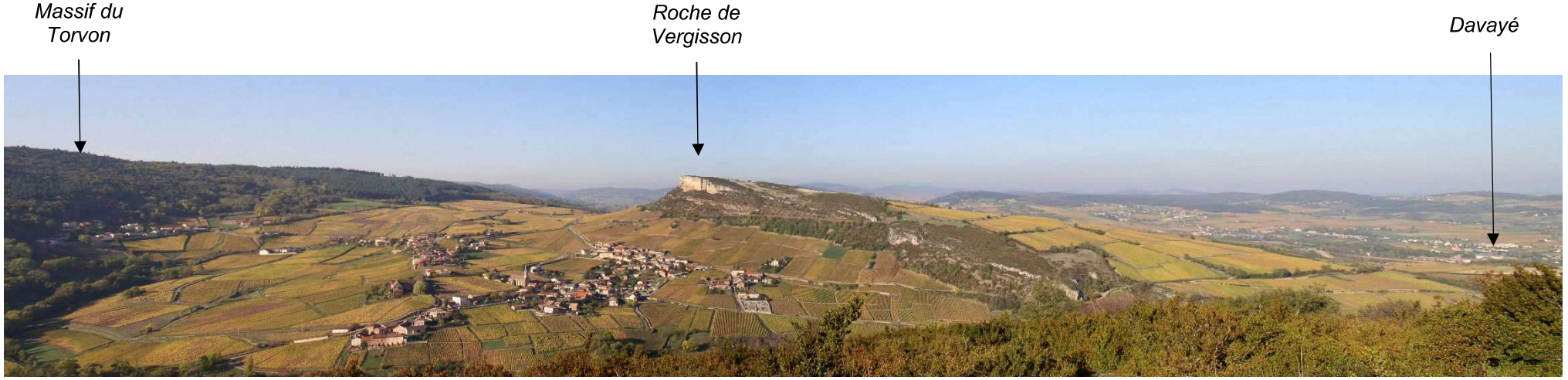

Point de vue depuis la roche de Solutré en direction de la roche de Vergisson

Synthèse : Données abiotiques

Intercalés entre la vallée de la Grosne à l'Ouest, la plaine de la Saône à l'Est et le massif du Beaujolais au Sud, les monts du Mâconnais constituent une enclave originale marquant une zone de transition entre le nord et le sud du pays.

La structuration des paysages de ce territoire est l'héritage d'une longue histoire géologique étalée sur des centaines et des centaines de millions d'années qui se traduit aujourd'hui par l'affleurement d'une grande de variété de roches appartenant à 3 entités géologiques bien distinctes :
– la dorsale cristalline du Charolais-Beaujolais à l'ouest (Cenves, Massif du Torvon), dominée par des roches volcano-sédimentaires (ère primaire) ;
– les formations sédimentaires issues des dépôts marins de l'ère secondaire qui forment l'ossature de la cuesta calcaire des monts du Mâconnais et des dépressions environnantes et qui constituent le cœur de la zone d'étude ;
– les formations superficielles (alluvions et limons des plateaux) à l'est dans la vallée de la Petite Grosne.

Caractérisée par un relief marqué, la morphologie actuelle du territoire est pour l'essentiel le résultat de la surrection des Alpes et de l'effondrement de la Bresse à l'ère tertiaire. Ainsi, la fracturation des roches, le soulèvement et le basculement des plateaux calcaires puis leur érosion sont à l'origine de la formation d'un paysage de cuesta spectaculaire qui participe pour beaucoup à l'identité du territoire. L'érosion induite par les réseaux hydrographiques a également contribué à sculpter ce paysage avec la présence de petites vallées entre les différents reliefs de cuesta.

Les sols hérités de ces formations géologiques sont très diversifiés : sol mince et squelettique, sol carbonaté à texture argileuse, sols acides (localement riches en matière organique), sols profonds peu évolués typiques des vallées et fond de vallon (localement hydromorphe), etc. Selon la situation topographique (du haut vers le bas d'un versant), les sols sont très variables. Chaque sol engendre lui-même un type de milieu favorable à certaines espèces de plantes et défavorable à d'autres, permettant l'installation d'un cortège végétal adapté.

D'un point de vue climatique, le territoire se trouve à la croisée des influences océaniques (marquées à l'ouest par une pluviométrie plus élevée) et méridionales (marquées à l'est par une saison estivale exceptionnellement chaude et ensoleillée).

Ces caractéristiques générales sont modulées par des effets d'exposition, les monts donnant des pentes d'orientations diverses, responsables de mésoclimats particuliers : les maximales estivales sont plus élevées sur les versants exposés au sud (caractère thermophile marqué) que ceux exposés au nord. Ce contraste climatique influence directement la composition et la répartition des communautés animales et végétales sur le territoire.

Concernant le contexte hydrographique, la zone d'étude se situe au sein du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée-Corse et intègre deux cours d'eau (Petite Grosne et Arlois). Selon le contexte géologique, le réseau hydrographique superficiel est plus ou moins dense. Sur la partie cristalline (Cenves notamment), la forte imperméabilité du sous-sol limite l'infiltration de l'eau dans les nappes souterraines et génère un fort écoulement de surface, phénomène renforcé par une pluviosité relativement importante et par le relief mamelonné du Beaujolais. A l'inverse, la partie calcaire (cœur de la zone d'étude), caractérisée par un sous-sol fracturé et fortement perméable présente un réseau hydrographique superficiel peu dense. Toutefois, ce secteur est le siège d'un réseau hydrogéologique développé (écoulements d'eau souterrains) et de phénomènes karstiques à l'origine de la formation de grottes et de cavités souterraines. Ces conduits karstiques sont nombreux sur le territoire.

En conclusion, les monts du Mâconnais se situent dans un secteur géographique qui concentre une grande variété de conditions naturelles à l'origine d'une multiplicité de milieux et de paysages présentant de forts contrastes. La succession des monts et roches calcaires avec leur relief marqué constitue un des éléments prépondérant de l'identité de ce territoire.

Illustrations : Données abiotiques

Falaise de la Roche de Vergisson

Grotte du Mont Sard

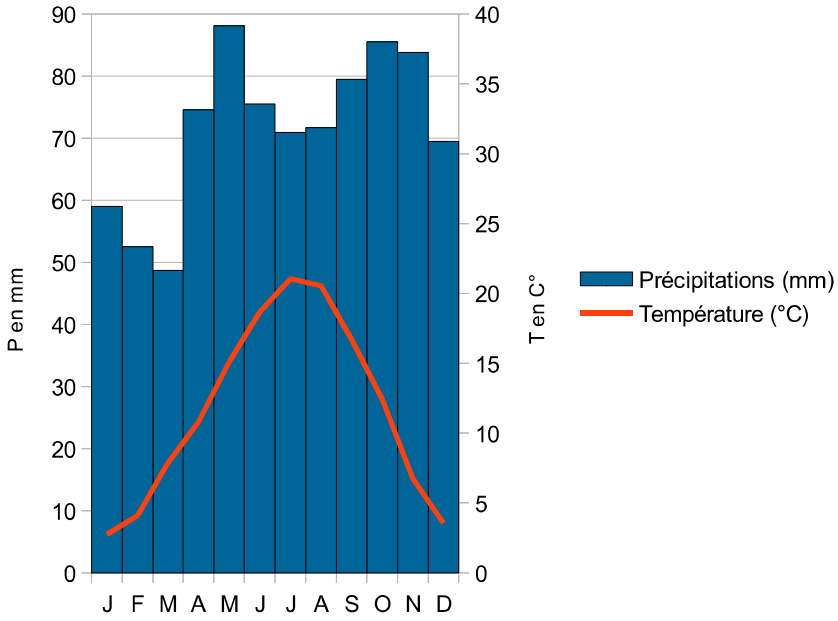

Diagramme ombrothermique sur la station de Mâcon
(Données moyennes mensuelles sur la période 1981-2010)

Sol de type rendsol sur versant calcaire

La Petite Grosne à Prissé

La Roche de Solutré et son éperon roccheux

I-5 L'occupation du sol

L'occupation du sol a fait l'objet d'une cartographie spécifique dans le cadre de cette étude. Plusieurs données ont été combinées et traitées : SRCE* Bourgogne (Étude trame verte et bleue), Corine Land Cover 2012 (Occupation globale du sol), RPG 2012 (parcelles agricoles), BD topo de l'IGN, inventaire des zones humides et atlas paysager (types de paysages). En complément, une phase de photo-interprétation a permis d'affiner les contours des polygones cartographiés.

Ce travail a permis de distinguer 10 classes d'occupation du sol : zone urbaine, zone d'activité, vignoble, culture céréalière, prairie et bocage, pelouse sèche/fourrés associés, forêt de feuillus, forêt de conifères, forêt mélangées, cours d'eau et plan d'eau.

Occupation du sol	Surface (ha) ou linéaire (en km)	Proportion par rapport à la superficie totale
Zone urbaine	521	6%
Zone d'activité	191	2%
Vignoble	2 341	28%
Culture céréalière	1 071	13%
Prairie et bocage	1 870	23%
Pelouse sèche et fourrés associé	120	2%
Forêt de feuillus	1 314	16%
Forêt de conifères	232	3%
Forêt mélangée	566	7%
Cours d'eau et plan d'eau	28 km	< 1 %

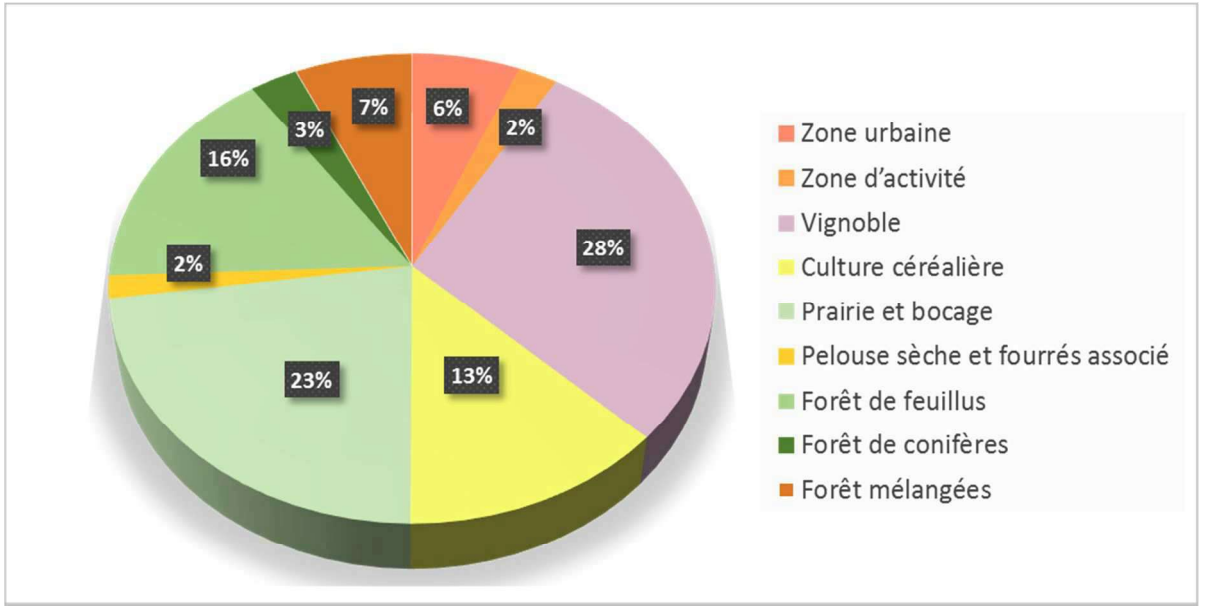

Répartition de l'occupation du sol sur le territoire d'étude

Quelques chiffres à retenir :

- Occupation du sol par l'agriculture : 64 % du territoire, soit plus de 5000 ha dont la moitié est dédiée à la vigne ;
- Occupation du sol par la forêt : 26 % du territoire ;
- Occupation du sol par des zones artificialisées (zones urbaines, d'activité, etc.) : 10 % environ.

Carte

- *Carte 13 : Occupation du sol*

Planches photographiques : l'occupation du sol

Le vignoble

L'éperon rocheux de la roche de Vergisson

Le village groupé de Vergisson

Les prairies bocagères

Le hameau de la Grange du Bois

Les milieux boisés du massif du Torvon

II- DESCRIPTION DU PATRIMOINE ET DE SON FONCTIONNEMENT

II-1 Le patrimoine écologique

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des données concernant les grands types de milieux présents sur le territoire, tels que la forêt, les milieux rupestres, les grottes et cavités, les pelouses et fourrés arbustifs, etc. Les habitats et espèces d'intérêt patrimonial sont présentés dans le détail dans les tableaux suivants (tableaux 5 et 6).

Tableau 5 : Les grands milieux présents sur le territoire

Grands milieux	Surface ou linéaire et pourcentage de recouvrement	État sommaire du grand milieu[1]	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (code Natura 2000)	Groupe d'espèces d'intérêt patrimonial (potentiel)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts (inclus plantations) *Carte 14*	16 % - 1 800 ha feuillus 5 % - 550 ha conifères	Etat moyen	Hêtraie-chênaie atlantique (9120) Hêtraie-chênaie acidicline à calcicole (9130) Aulnaie-frênaie alluviale (91E0) Lisières forestières nitrophiles hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430)	Chiroptères Entomofaune (insectes saproxyliques notamment) Avifaune (Picidés, Aigle botté, Busard Saint-Martin) Champignons lignicoles et lichens	CENB, SHNA*, CBNBP*, AOMSL*
Milieux rupestres	< 1 % (linéaire d'environ 1 km)	Etat moyen	Pelouses pionnières des dalles calcaires (6110*)	Avifaune (Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) Flore (*Anthyllis montana, Lactuca viminea),*	CENB, SHNA, CBNBP, AOMSL
Grottes et cavités	Environ 40 cavités identifiées	Non évalué	Grottes à chauves- souris (8310)	Chiroptères	BRGM, CENB, SHNA
Pelouses/fourrés arbustifs *Carte 15*	2 % - 160 ha	Mauvais état	Pelouses pionnières des dalles calcaires (6110*) Pelouse pionnières des dalles siliceuses (8230) Pelouses calcicoles sèches (6210) Pelouses acidiclines à acidiphiles (6230) Fourrés calcicoles à Juniperus communis des pelouses calcicoles (5130)	Avifaune (Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Fauvette mélanocéphale, Circaète Jean-le-Blanc) Entomofaune (lépidoptères et orthoptères) Chiroptères (territoire de chasse) Flore (plus de 30 espèces patrimoniales)	CENB, SHNA, CBNBP, AOMSL
Prairies de fauche et de pâturage *Carte 16*	23 % - 1870 ha	Etat moyen	Prairie paratourbeuse (6410) Prairie fauchée de l'*Arrhenatherion elatioris* (6510) Pelouses calcicoles sèches (6210) Pelouses acidiclines à acidiphiles (6230)	Avifaune (pie grièche écorcheur et territoire de chasse pour les rapaces) Entomofaune (lépidoptères notamment) Flore (environ 10 espèces patrimoniales) Chiroptères (territoire de chasse)	CENB, SHNA, CBNBP, AOMSL

[1] Le terme « état sommaire » du grand milieu, que nous utilisons ici, n'est pas équivalent à celui d'« état de conservation » qui, lui, cible un habitat précis. Sa description s'appuie sur une évaluation globale « à dire d'experts » (CENB, 2016) de plusieurs critères : typicité, représentativité, dynamique, facteurs évolutifs (menaces, pression, etc.) de chaque milieu... Cette évaluation reste approximative car elle porte sur des grands types de milieu s'étendant sur des surfaces importantes et regroupant des habitats naturels aux caractéristiques situationnelles parfois variées.

Grands milieux	Surface ou linéaire et pourcentage de recouvrement	État sommaire du grand milieu[1]	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (code Natura 2000)	Groupe d'espèces d'intérêt patrimonial (potentiel)	Origine des données/ Structures ressources
Haies	Données actuelles non disponibles (non cartographiées)	Non évalué	Absence d'habitats d'intérêt communautaire	Avifaune (Pie-grièche écorcheur) Chiroptères (territoire de chasse)	CENB, SHNA, CBNBP, AOMSL
Rivières **Carte 10**	< 1% - 28 km de linéaire	Mauvais état	Végétations du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (3260)	Ecrevisse à pattes blanches	CENB – Contrats de rivières – Fédérations de pêche 71 et 69
Zones humides	Données actuelles non disponibles	Non évalué	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Isoeto-Nanojuncetea* (3130) Mégaphorbiaies (6430) Bas-marais acide et prairie paratourbeuse (6410)	Sonneur à ventre jaune Flore (quelques espèces rares et/ou menacées : *Eriophorum angustifolium,, Juncus bulbosus, Hypericum androsaeum*)	CENB, CBNBP, Contrats de rivières
Plans d'eau (mare/étang)	Données actuelles non disponibles	Non évalué	Plan d'eau avec dominance de macrophytes (3150)	Données non disponibles	CENB, CBNBP
Cultures / vignobles **Carte 13**	41 % - 3 400 ha	Non évalué	Données non disponibles	Données non disponibles	CENB
Zones rudérales et anthropisées	8 % - 700 ha	Non évalué	Données non disponibles	Données non disponibles	CENB
Autres informations					

Cartes :
- *Carte 13 : Occupation du sol*
- *Carte 14 : Milieux forestiers*
- *Carte 15 : Milieux de pelouses et landes*
- *Carte 16 : Milieux prairiaux et bocagers*

Synthèse sur les grands milieux

En complément des éléments de synthèse présentés ci-dessous, les habitats forestiers, les pelouses et les prairies bocagères font l'objet d'une analyse sous l'angle de réseau écologique (cf. partie « II-2 Analyse du fonctionnement écologique »)

➢ Les habitats forestiers

Chênaie-charmaie du bois de Charnay

Ils occupent plus de 25 % de la surface du territoire, soit 2 300 ha. Du point de vue de leur répartition, ils sont très largement représentés sur la commune de Cenves (comme l'ensemble des monts du Beaujolais) qui concentrent 70 % de la superficie totale des forêts, soit 1600 ha, avec une couverture forestière quasi continue. Sur les autres communes, les habitats forestiers sont regroupés en quelques massifs de surface plus restreinte, disséminés au sein du vignoble, le plus souvent au niveau du sommet de certains monts et sur les versants à très forte pente des roches (massif du Torvon-180 ha, massif de Fuissé-60 ha, bois de Charnay-50 ha, forêt communal de Bussières-60 ha, pourtour des roches-50 ha). 75 % de la surface totale des massifs forestiers sont couverts par des peuplements feuillus. Leur composition précise est encore mal connue sur le territoire (cas de la commune de Cenves) mais le plus souvent ce sont les hêtraies-chênaies-charmaies (habitat d'intérêt européen) qui les caractérisent.

Malgré une forte proportion de peuplements feuillus, une partie non négligeable des écosystèmes forestiers est composée de peuplements résineux résultant de plantations (à base de Douglas sur les roches acides et de pin noir d'Autriche associé à des cèdres sur les roches calcaires). Faites au détriment des habitats caractéristiques du territoire comme les hêtraies-chênaies-charmaies ou les pelouses calcicoles sur certains monts, ces plantations représentent 25 % de la surface totale des milieux forestiers (environ 550 ha).

Selon la structure des peuplements forestiers et la présence de micro-habitats (bois mort, arbre dépérissant et cavités associées notamment), ces milieux constituent un habitat favorable pour de nombreuses espèces animales et végétales (insectes saproxyliques, certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, champignons lignicoles et lichens).

➢ Les milieux rupestres – grottes et cavité

Falaise sur la Roche de Vergisson

Caractérisés par des falaises, les milieux rupestres sont très localisés. Ils correspondent soit à des falaises calcaires naturelles (Roche de Solutré et Roche de Vergisson notamment), soit à des anciens fronts de taille de carrière (carrière du Malatray par exemple). Ils occupent un linéaire d'environ 1 km sur le territoire. Ils constituent un habitat de prédilection pour la nidification du Hibou grand-duc et du Faucon pèlerin (présence ancienne). Les végétations liées aux vires et corniches en somment de falaises sont reconnues d'intérêt européen (pelouses pionnières des dalles calcaires).

Elles abritent deux espèces végétales rares et/ou menacées en Bourgogne : la vulnéraire des montagnes et la laitue des vignes.
Une quarantaine de cavités (grottes incluses) ont été identifiées sur le territoire. Elles sont disséminées sur l'axe de la cuesta calcaire. Ces milieux peuvent être utilisés en tant que gîte d'hivernage et plus ponctuellement en tant que gîte de reproduction par plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt européen. Ils sont donc susceptibles d'avoir un rôle prépondérant pour le maintien des populations de ces espèces. En l'état actuel, les connaissances sont très lacunaires sur ces cavités (accès difficile) et sur les chiroptères qui les utilisent.

➢ Les pelouses et fourrés arbustifs

Même s'ils occupent une surface très restreinte (160 ha, soit 2 % du territoire), ces milieux relictuels peuvent être considérés comme les plus emblématiques des monts du Mâconnais. Ils se développent sur les coteaux et les sommets de certains monts calcaires exposés le plus souvent au sud. On les retrouve plus ponctuellement sur des affleurements rocheux granitiques (Cenves, Chasselas). Les pelouses caractérisent ces formations végétales dominées par une flore herbacée vivace. Croissant sur des sols peu épais riches en calcaire, elles sont qualifiées de pelouses calcicoles (appelés parfois chaumes). En situation d'affleurements granitiques, elles sont qualifiées de pelouses siliceuses. Reconnues d'intérêt européen, les pelouses calcicoles ont justifié la désignation du site Natura 2000. Au cours des 50 dernières années, leur surface a fortement régressé au profit des formations arbustives, des peuplements de résineux et des vignes sur certains secteurs du fait de la modification de l'usage de ces milieux (abandon des pratiques agro-pastorales, enrésinement, mise en culture). La conservation et la restauration de ces habitats de pelouses constituent un des enjeux majeurs du territoire.

Les fourrés arbustifs (appelés plus couramment « broussailles » ou « friches ») sont des formations végétales dominées par des espèces arbustives (Buis, Epine noire, Cerisier de Sainte-Lucie, Cornouiller sanguin, et plus ponctuellement, Genévrier commun). Elles résultent de l'évolution progressive des pelouses calcicoles par dynamique naturelle. Du fait de l'abandon récent des pratiques agropastorales sur certains secteurs (versants à forte pente), les pelouses et les fourrés arbustifs sont très souvent étroitement imbriquées.

Mosaïque d'habitats semi-ouverts calcicoles sur la Roche de Solutré

Bien que très fragmenté sur le territoire, ce complexe d'habitats de pelouses et de fourrés offre des conditions propices au développement de communautés animales et végétales bien spécifiques. Plusieurs espèces rares et/ou menacées trouvent refuge au sein de ces milieux chauds et secs (Silène d'Italie par exemple).

Ce type d'écosystème joue également un rôle incontournable dans la structure des territoires de chasse de plusieurs espèces de chiroptères et d'oiseaux reconnues d'intérêt européen (Circaète Jean-le-Blanc par exemple).

➢ Les prairies de fauche et de pâturage

Ces milieux intimement liés aux systèmes agricoles d'élevage occupent une surface importante : 1900 ha, soit environ 25 % du territoire. La commune de Cenves concentre 50 % de ces milieux. Sur le reste du territoire, les praires bocagères sont regroupées au sein de 3 secteurs : la vallée de l'Arlois, la vallée de Solutré à proximité de la Grange du Bois et la partie aval de la vallée de la Petite Grosne. Sur ce dernier secteur, les praires subissent de fortes pressions et sont en nette régression suite à leur retournement et leur conversion en culture.

Prairie humide à Prissé (vallée de la Petite Grosne)

Les caractéristiques de ces prairies sont très variables suivant leur situation (vallée, versant calcaire, versant granitique, etc.) et leur modalité de gestion agricole (pression de pâturage, régime de fauche, etc.). En l'état actuel des connaissances, il est difficile de porter une analyse sur les différents types de prairies du territoire et leur état de conservation. Toutefois, il semble que sur certains secteurs de la commune de Cenves et de la vallée de Solutré, les systèmes prairiaux soient mieux conservés avec la présence d'un bocage dense et de pratiques agricoles plus favorables à l'expression de communautés végétales d'intérêt patrimonial (praires maigres de fauche). Sur la vallée de la Grosne et de l'Arlois, il est important de souligner que les prairies sont très souvent organisées autour du réseau hydrographique avec la présence d'importants linéaires de ripisylves caractérisées par des fragments d'aulnaie-frênaie, habitat d'intérêt européen. D'une manière générale, il faut considérer les écosystèmes prairiaux comme des milieux riches en biodiversité ordinaire formant une trame verte indispensable à la fonctionnalité écologique de certains habitats naturels (zones humides notamment) et au cycle biologique de certaines espèces (insectes, oiseaux, chauves-souris, etc.).

➢ Les rivières

Les monts du Mâconnais possèdent un faible réseau hydrographique superficiel du fait de l'importante perméabilité du sous-sol. Au niveau des deux principaux cours d'eau (Petite Grosne et Arlois) présents sur le territoire, seule leur partie amont (tête de bassin) présente de réels enjeux vis-à-vis du patrimoine naturel. Tous deux abritent des populations d'Ecrevisses à pattes blanches avec des effectifs très réduits. Ce crustacé autochtone vivant dans les petits ruisseaux de tête de bassin est en forte régression en Bourgogne. Ponctuellement, ces cours d'eau peuvent être colonisés par des végétations aquatiques à renoncule ou callitriche, habitat d'intérêt européen.

➢ Les zones humides

Ce type de milieux n'a pas fait l'objet d'inventaire exhaustif sur le territoire. Les systèmes de prairies bocagères associées au réseau hydrographique (vallée et fond de vallon) et à des roches cristallines imperméables (commune de Cenves) sont les secteurs les plus favorables à l'expression de zones humides. Sur la base des données existantes, différents types de zones humides ont été observés : prairie humide associée à des mégaphorbiaies, zones de bas-marais paratourbeux et boisement humide (aulnaie-frênaie). Ces habitats présentent le plus souvent un fort intérêt patrimonial. Bon nombre d'espèces animales ne pourraient accomplir leur cycle de vie sans les zones humides (larve d'amphibiens, de libellules, etc.). C'est également le cas du Crapaud à ventre jaune, espèce d'intérêt européen qui se rencontre le plus souvent en milieu bocager au niveau de zones temporairement humides (mares, ornière, mouillère au sein de prairies pâturées). Cette espèce semble bien présente sur la commune de Cenves.

➢ Les cultures et le vignoble

Ils sont très largement dominants : 3400 ha soit plus de 40 % du territoire. Essentiellement caractérisés par des vignes et des cultures céréalières, ils se concentrent sur les versants calcaires et la vallée de la Petite Grosne. Selon leur structuration (présence de haies, de couverts herbacés et de lisières forestières notamment), ces milieux ouverts peuvent jouer un rôle important pour le déplacement des chauves-souris plus particulièrement à proximité des gîtes d'hivernage et/ou des gîtes temporaires. Ils peuvent être aussi utilisés comme territoire de chasse ou zone de nourrissage par certains rapaces et passereaux. Les abords du vignoble peuvent également constituer des zones refuges pour les milieux pelousaires et la faune associée. Néanmoins, l'extension du vignoble sur certains secteurs (versants de roches notamment) risque de se faire au détriment des pelouses calcicoles et pourrait conduire à la régression de ces milieux.

Vignes à Fuissé

➢ Zones rudérales et anthropisées

Ces zones couvrent une surface non négligeable sur le territoire : 700 ha soit 8 %. Elles correspondent à des milieux artificiels (routes, voies ferrées, parking, jardin) ou des milieux fortement perturbés (sol remanié, remblais, dépôt de matériaux, etc.). Le patrimoine bâti peut constituer à certaines périodes un habitat favorable pour quelques espèces animales (gîte d'hivernage ou de mises base pour les chauves-souris par exemple). Les connaissances sont très lacunaires sur ce type d'habitat.

Schéma des milieux sur les roches et leurs abords

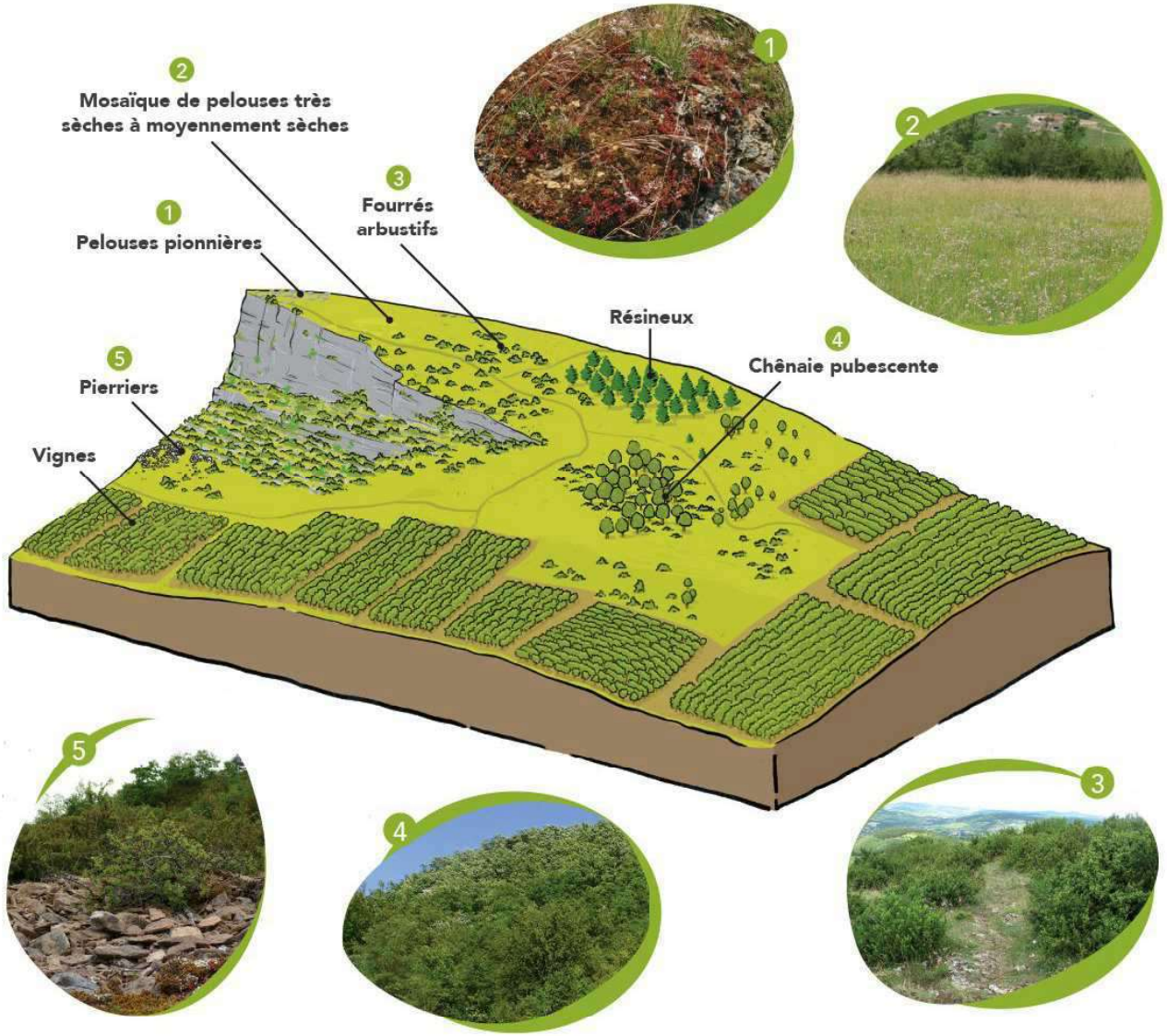

Tableau 6 : Les habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000)

Le tableau ci-dessous synthétise les données concernant les habitats et espèces ayant un intérêt écologique pour le territoire. Il permet de mettre en évidence la richesse générale du territoire, au-delà des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux	Origine des données/ Structures ressources
Habitats naturels	Habitats d'intérêt patrimonial	Bas marais acides à *Carex echinata* et *Eriophorum angustifolium :* habitat humide rare et menacé, occupant les fonds les plus humides des vallons prairiaux et les zones de suintements dans les massifs cristallins (Cenves). Prairie tourbeuse à paratourbeuse à *Juncus acutiflorus* : habitat humide à caractère acidiphile et atlantique, lié à des sols oligotrophes engorgés en eau une grande partie de l'année. Habitat d'intérêt communautaire (6410), assez rare et localisé dans les monts du Beaujolais. Présence potentielle d'espèce végétale rare et menacée. Praire maigre de fauche : habitat d'intérêt communautaire (6510) lié à des sols plutôt secs à frais, oligotrophes à mésotrophes et caractérisé par une diversité floristique importante. Habitat localisé et en régression sur le territoire, sensible à l'intensification des pratiques agricoles (fertilisation). Intérêt fort pour l'entomofaune. Pelouse acidicline sur substrat oligotrophe : habitat d'intérêt communautaire (6230) présent de façon localisée sur les versants des collines des monts du Beaujolais (Cenves et Vergisson) sur des substrats faiblement acides (richesse relative en bases), dérivant le plus souvent de formations gréseuses (Trias, Rhétien), parfois granitique. Ce type de pelouse à fort intérêt floristique est lié à des pratiques agricoles très extensives (pâturage extensif et/ou fauche). Intérêt fort pour la faune. Pelouse pionnière sur substrat acide et oligotrophe : habitat très localisé, lié à des affleurements siliceux ensoleillés, d'origine granitique ou volcanique. Intérêt lié à sa rareté et son originalité phytosociologique (Thero-Airion). Habitat d'intérêt communautaire en situation de dalle siliceuse, sèche (8230) - Hêtraie-chênaie-charmaie acidicline à calcicole et hêtraie-chênaie acidiphile : habitats forestiers d'intérêt européen (9130 et 9120) qui semblent bien répandus sur le territoire même si les connaissances sont très lacunaires sur leur caractéristique et leur répartition précise. Habitats favorables pour de nombreuses espèces animales et végétales (insectes saproxyliques, certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, champignons lignicoles et lichens). Chênaie pubescente thermophile à *Rubia peregrina :* forêt calcicole méso-xérophile et thermophile des hauts de versants calcaires à forte pente, exposés principalement au sud. Habitat forestier correspondant au stade climacique des hauts d'adrets calcaires. Intérêt patrimonial dû à la grande richesse spécifique de ces forêts	*CBNBP, 2011 (typologie d'habitats sur territoire limitrophe)* *CEN Bourgogne, 2016 (inventaire partiel)*
Flore *Annexe 4*	31 espèces patrimoniales dont : - 1 espèce protégée au niveau national - 7 espèces protégées au niveau régional (Bourgogne) - 19 espèces inscrites à la liste rouge de Bourgogne dont : - 2 sont quasi-menacées : - 12 sont vulnérables - 4 en danger d'extinction - 1 en danger critique d'extinction	Se reporter à l'Annexe 4 « Liste des espèces végétales patrimoniales » Sur ces 31 espèces végétales, 28 sont rares à extrêmement rares en Bourgogne et 21 sont présentes sur le site Natura 2000. Elles sont très majoritairement liées aux pelouses calcicoles. La responsabilité du territoire est forte vis-à-vis de la conservation de certaines de ces espèces dont les populations bourguignonnes se limitent aux monts du Mâconnais (cas de la Silène d'Italie). Le relief contrasté du territoire conjugué aux influences climatiques méridionales offrent des conditions propices au développement de plantes d'affinité méditerranéenne (*Bombycilaena erecta, Lactuca viminea, Reseda phyteuma*, etc,) mais aussi, plus surprenant encore, d'affinité montagnarde (*Anthyllis montana, Poa badensis, Koeleria vallesiana*).	*CEN Bourgogne Base de données FLORA – CBN*

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux	Origine des données/ Structures ressources
Faune *Annexe 3*	*Synthèse non exhaustive*	La faune n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques. Les données faunistiques proviennent essentiellement de la « Bourgogne Base Fauna » coordonnée et exploitée par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA). Se reporter à l'Annexe 3 « Liste des espèces animales patrimoniales » Espèces patrimoniales les plus emblématiques sur le territoire : - Mammifères : cortège de chiroptères (connaissance très lacunaire dans le Sud de la Côte mâconnaise) - Insectes : important cortège de lépidoptères associés aux pelouses sèches avec la présence de 4 espèces inscrites à la liste rouge de Bourgogne (1 en danger d'extinction, 2 vulnérables et 1 quasi menacée). - Orthoptères : présence de deux espèces à enjeux de conservation, connues en Bourgogne uniquement sur la Roche de Vergisson (Criquet glauque et Criquet jacasseur) - Reptiles : cortège xéro-thermophile (Lézard vert notamment, reptile fréquent sur les pelouses calcicoles) - Oiseaux : la diversité spécifique est relativement faible sur ce territoire avec toutefois la présence d'un cortège original d'espèces souvent rares et spécialisées (Engoulevent d'Europe, Fauvette mélanocéphale, Circaète Jean-le-Blanc notamment). Ce cortège est intimement lié au complexe d'habitats de pelouses et de friches calcicoles. 5 espèces inscrites sur la liste rouge de Bourgogne. Comme pour la flore, les conditions sèches et chaudes des pelouses favorisent la présence d'espèces d'affinités méditerranéenne (cas de la Phalène calabraise et du criquet glauque qui sont en limite nord de leur aire de répartition).	*Bourgogne Base Fauna – SHNA* *AOMSL* *CEN Bourgogne*

Annexe

- *Annexe 3 : Liste des espèces animales patrimoniales recensées sur le territoire*
- *Annexe 4 : Liste des espèces végétales patrimoniales recensées sur le territoire*

Planches photographiques : quelques espèces d'intérêt patrimonial présentes sur le territoire

Buplèvre du Mont Baldo

Laitue des vignes

Vulnéraire des montagnes

Silène d'Italie

Luzerne orbiculaire

Mercure

Criquet jacasseur

Tableau 7 : Les habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

Le tableau ci-dessous décrit dans le détail les données scientifiques relatives aux habitats naturels d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Il concerne les habitats de l'annexe I de la Directive « Habitats, faune et flore ». Se référer à l'annexe 2 pour plus de précisions sur la description de ces habitats.

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site Natura 2000	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données / Structures ressources
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	7 cavités et grottes	Habitat très ponctuel présent uniquement le Mont Sard, la Roche de Soluté et la Roche de Vergisson. Habitat favorable à plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire (en tant que gîte d'hivernage notamment). Structure et fonctionnalité non évaluées du fait des difficultés de prospection.	Non évalué	BRGM / CENB / SHNA (*Bourgogne Base Fauna*)
Pelouse pionnière à orpins sur dalle calcaires	6110-1* (Habitat prioritaire)	*5 ha environ - <2 %*	Habitat fragmenté qui occupe des surfaces très restreintes sur le site (dalles rocheuses) et se trouve souvent en mosaïque avec les pelouses xérophiles.	Non évalué	CENB-2016
Pelouse calcicole xéro-thermophile des corniches arides	6210-33	*2 ha environ - <2 %*	Habitat très localisé sur le site. Se rencontre au niveau des rebords de corniches arides et sur les pentes raides (sols squelettiques), le plus souvent en stations très ensoleillées et ventées. Se retrouve souvent en mosaïque avec des groupements du Xerobromenion.	Moyen à mauvais	CENB-2016
Pelouse calcicole xéro-thermophile	6210-29	*9 ha – 5 %*	Habitat bien représenté sur le site au niveau des versants pentus, rebords de plateau et sommets de monts calcaires arides et ensoleillés (lithosol superficiel caillouteux). Pelouse évoluant lentement – Colonisation par les espèces arbustives (buxaie) bien marquée sur bon nombre de secteurs (pentes exposées au sud entourant les roches).	Mauvais	CENB-2016
Pelouse calcicole mésoxérophile à xérocline	6210-24 6210-17	*49 ha – 30 %*	Habitat de pelouse dominant sur le site. Occupe les versants et plateaux calcaires aux pentes nulles à moyennes sur des sols peu profonds et caillouteux. S'exprime souvent sous des formes non typiques et appauvries (très denses en Brome) en mosaïque avec des espèces d'ourlets et des fourrés arbustifs (buxaie notamment).	Bon à mauvais (variable suivant les entités)	CENB-2016
Pelouse mésophile calcicole fauchée ou pâturée	6210-15	*7 ha – 4 %*	Habitat lié à des sols carbonatés moyennement profonds à profonds et peu caillouteux. Observé uniquement sur le Mont de Pouilly sous une forme typique et diversifiée. Se rencontre le plus souvent sous des formes appauvries (très denses en Brome) et fragmentaires en mosaïque avec des espèces d'ourlets.	Moyen	CENB-2016
Fourrés à *Juniperus communis* des pelouses calcicoles	5130-2	*0,1 ha environ*	Habitat très fragmentaire, s'étendant sur des surfaces réduites en superposition des pelouses calcicoles dont il dérive par évolution naturelle.	Non évalué	CENB-2016

Carte

- *Carte : Cartes des habitats naturels d'intérêt communautaire*

Annexe

- Annexe 2 : Typologie des habitats naturels et semi-naturels identifiés sur le site Natura 2000 des « Pelouses calcicoles du Mâconnais »

Synthèse générale sur les habitats naturels d'intérêt communautaire

L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire mis en évidence sur le site Natura 2000 correspondent à des milieux ouverts se développant sur des substrats calcaires secs pauvres en nutriments.

Ils sont très majoritairement représentés par les pelouses calcicoles (6210) qui occupent environ 40 % de la superficie totale du site, soit 67 ha. 3 principaux types de pelouses appartenant à l'alliance du *Xerobromion* et du *Mesobromion* peuvent être distingués :
- les pelouses xéro-termophiles, sur sol superficiel (6210-33 et 6210-29) ;
- les pelouses mésoxérophiles, sur sol plus peu profond et caillouteux (6210-24, 6210-17) ;
- les pelouses mésophiles sur sol évolué relativement profond (6210-15).

Installés sur les versants et les plateaux des monts calcaires le plus souvent exposés au sud et à l'est, les habitats de pelouses calcaires sont caractérisés par une végétation herbacée rase, plus ou moins ouverte, d'aspects écorchés dans certaines situations. Le cortège floristique très diversifié est dominé par des graminées vivaces (Brome érigé notamment) et de petits chaméphytes (Germandrée, Hélianthème, etc.), le plus souvent adaptés aux conditions de sécheresse.

L'état de conservation de ces habitats est très variable suivant les entités du site et les conditions stationnelles dans lesquelles ils s'installent (voir chapitre suivant).

En premier lieu, il faut souligner qu'au cours des 50 dernières années, leur surface a fortement régressé au profit des formations arbustives, des vignes et des peuplements de résineux sur certains secteurs du fait de la modification de l'usage de ces milieux (abandon des pratiques agro-pastorales et enrésinement). Cette régression constitue le principal facteur responsable de la dégradation de l'état de conservation des différents types de pelouses. Elle est particulièrement marquée sur le Mont Sard, la Roche de Solutré et la Roche de Vergisson. Bien que relativement stables (dynamique arbustive peu active), les pelouses xéro-thermophiles (6210-33 et 6210-29) des versants aux pentes raides entourant les roches sont en voie de fermeture généralisée. En l'état actuel, ces secteurs ne font l'objet d'aucune mesure de gestion (gestion pastorale notamment).

La colonisation des ligneux a également favorisé le morcellement et la fragmentation des pelouses à l'échelle de chaque entité, et a ainsi fragilisé la fonctionnalité de ces milieux déjà fortement altérée à l'échelle du territoire (absente quasi-totale de continuités écologiques entre les entités du site Natura 2000, isolement des populations animales et végétales inféodées à ces milieux).

Dans le cadre de la mise en œuvre du précédent DOCOB et du programme LIFE, différentes actions visant à la reconquête de pelouses sur certains secteurs fortement embroussaillés ont été mises en œuvre au cours de ces 10 dernières années. Elles ont permis localement de limiter la dynamique arbustive et de réhabiliter par conséquent des zones de pelouses (cas du Mont Sard et de la Roche de Vergisson notamment).

D'autres facteurs n'agissant que localement sont aussi responsables de la dégradation de l'état de conservation des habitats de pelouses : présence d'espèces rudérales (liées à des perturbations du sol), atteintes ponctuelles liées à la surfréquentation, à la pratique de loisirs, etc.

Néanmoins, il est important de noter que sur certaines entités (Mont de Pouilly et Bois de Fée à Leynes), les habitats de pelouses sont dans un état de conservation quasi-optimale même si leur composition floristique apparaît comme très homogène et parfois non typique et appauvrie (forte densité du Brome érigé). Ces entités font l'objet d'une valorisation agricole (pâturage et/ou fauche) depuis plus d'une dizaine d'années. Ce sont au total plus de 30 ha de pelouses qui se trouvent dans un bon état de conservation sur ces 2 entités.

L'autre habitat d'intérêt communautaire de milieux ouverts, à savoir les pelouses pionnières à orpins (6110-habitat prioritaire), est présent de façon ponctuelle sur le site au niveau des dalles rocheuses de calcaires (affleurement rocheux et corniche des falaises). Il est caractérisé par une végétation herbacée vivace, rase et très ouverte souvent accompagnée d'un cortège important d'espèces annuelles. Son état de conservation est difficilement évaluable compte-tenu du caractère fragmentaire de cette végétation. Localement, il est menacé par une forte fréquentation humaine (abords des sentiers et des hauts de falaise).

Pour conclure, rappelons que les pelouses constituent un stade transitoire entre les végétations pionnières des corniches et dalles calcaires (habitat très disséminé sur le site) et les ourlets et fourrés arbustifs préfigurant l'installation de la forêt (voir figure, page suivante). Sur la plupart des entités du site, ces différents stades dynamiques sont étroitement imbriqués et constituent des complexes d'habitats ouverts à semi-ouverts.

Cette mosaïque d'habitats calcicoles constitue des réservoirs de biodiversité à fort enjeu de conservation. Ils recèlent une faune et une flore particulièrement riche et originale caractéristique des milieux chauds et secs. Dans le contexte des monts du Mâconnais, les pelouses servent d'avant-postes à des espèces méditerranéennes remontant vers le nord. Elles représentent également des éléments paysagers de première importance.

Remarque : à noter également la présence de grottes naturelles (habitat d'intérêt communautaire favorable aux chiroptères), la structure et la fonctionnalité de cet habitat n'ont pas été évaluées par manque de connaissance et du fait des difficultés de prospection. Le même constat peut-être fait pour les végétations rupicoles de falaises (habitat d'intérêt communautaire sous le code 8210-9) dont la connaissance reste très lacunaire. Il est fort probable que cet habitat s'exprime de façon très fragmentaire en raison de l'impact de la fréquentation des falaises liée à la pratique de l'escalade et à l'entretien des parois (opérations de purges et d'enlèvement de la végétation)

Figure 2 : Série de végétations des pelouses calcicoles de Bourgogne (Illustration CENB-O. Girard)

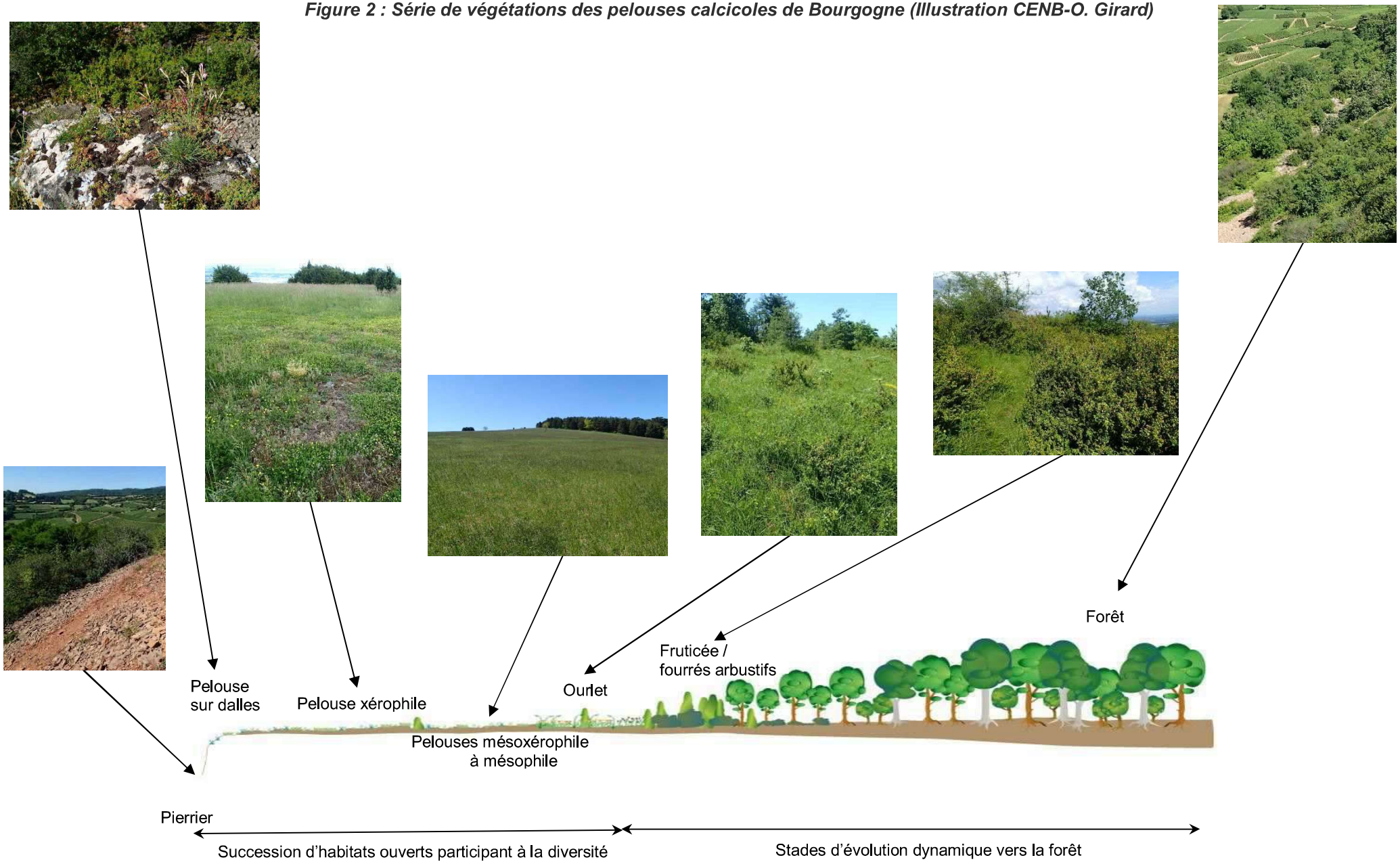

Synthèse sur les habitats naturels d'intérêt communautaire à l'échelle des entités du site

➢ **Entité n°1 : Mont Sard (Bussières)**

Situé à l'extrême nord du territoire sur la commune de Bussières, ce mont d'une surface de 23 ha et culminant à 407 mètres d'altitude abrite sur son versant orienté au sud-est un vaste complexe de pelouses mésoxérophiles associées à des pelouses pionnières sur dalles. Couvrant une surface d'environ 6 ha (soit 25 % de la surface totale de l'entité), cet ensemble de pelouses se trouve dans un état de conservation favorable mais non optimal. Entre 2003 et 2011, plusieurs opérations de broyage de restauration puis d'entretien ont permis de limiter la dynamique du buis et ainsi de reconquérir des habitats de pelouses sur cette surface. Depuis 2012, un entretien par pâturage (ovin) a été mis en place sur cette partie du versant dans le cadre d'un partenariat agricole afin d'assurer le maintien et la conservation de ces milieux ouverts. Localement, de jeunes fourrés arbustifs (repousses buis et prunellier) viennent de nouveau coloniser ces milieux sans pour autant les menacer.

Sur le reste de l'entité, les habitats de pelouses (faciès xéro-thermophile notamment) se retrouvent à l'état de fragments sur des surfaces réduites (moins de 1 ha) au niveau de pierrier (flanc ouest) et/ou en mosaïque avec des fourrés arbustifs (partie sommitale du site). Leur état de conservation est fortement altéré sur ces secteurs non entretenus. Seule la partie sommitale du site et les marges du versant ouest (environ 1,5 ha dans la continuité des zones déjà pâturées) pourraient faire l'objet de mesures de restauration et d'entretien afin d'éviter la disparition des milieux de pelouses à moyen terme.

➢ **Entité n°2 : Roche de Vergisson**

D'une surface d'environ 40 ha, cette entité est caractérisée par un vaste plateau calcaire entouré sur sa partie ouest et sud de falaises (linéaire de 250 mètres) et de pentes abruptes. Le plateau est occupé par un complexe de pelouses à dominante mésoxérophile (6,5 ha) associées à des buxaies denses. Leur état de conservation se trouve altéré du fait de la colonisation active du buis. Au cours des 50 dernières années, plus de la moitié des surfaces de pelouses de cette entité a disparu au profit des formations arbustives. Différentes mesures de gestion (restauration par broyage puis entretien par pâturage caprin depuis 2003 sur 15 ha) ont toutefois contribué à limiter cette tendance évolutive. Il convient de poursuivre ces opérations pour tenter d'améliorer l'état de conservation de ces milieux.

Sur les corniches calcaires des sommets de falaises, les habitats de pelouses xéro-thermophiles se trouvent très fragmentés et dans un état de conservation moyennement favorable. Localement, ces habitats subissent des dégradations liées à la surfréquentation humaine. Sur les zones de versants abruptes exposées au sud (6 ha), ce type d'habitat subsiste sur des surfaces restreintes et se retrouve systématiquement en mosaïque avec des fourrés arbustifs (buis) dont la dynamique semble pourtant peu active. Seule une partie de ce versant (1,6 ha) fait l'objet d'une gestion pastorale (caprin). En l'absence d'intervention sur le reste du versant, les habitats de pelouses sont menacés de disparation à court ou moyen terme.

➢ **Entité n°3 : Roche de Solutré**

Culminant à 493 mètres d'altitude, cette entité célèbre pour son éperon rocheux (linéaire de 100 mètres de falaise) présente un complexe d'habitats de pelouses dans un état de conservation dégradé. Bien que ces milieux occupent plus de 50 % de la surface de l'entité (soit 15 ha), ils se trouvent très morcelés car s'exprimant le plus souvent en mosaïque avec des ourlets et fourrés arbustifs dont la dynamique est bien active et responsable de la dégradation des pelouses. Seule la zone de plateau de la roche fait l'objet d'une gestion pastorale (équin/Konik Polski) sur une surface de 7 ha (associée à des opérations localisées de débroussaillage). Les modalités de pâturage ne semblent en l'état actuel pas adaptées pour améliorer l'état de conservation de ces milieux.

Sur les autres secteurs (versant sud et partie sommitale du plateau), les habitats de pelouses ne subsistent qu'à l'état de fragments sur des surfaces réduites (1,5 ha environ) au niveau de pierrier et/ou imbriqués à des fourrés arbustifs. Leur état de conservation est fortement dégradé. Il apparaît urgent d'intervenir sur ces secteurs (gestion pastorale notamment) afin d'assurer la reconquête de ces milieux pelousaires qui sont menacés de disparition à très court terme.

➢ **Entité n°4 : Mont de Pouilly**

D'une surface de 46 ha, cette entité est constituée d'un vaste plateau très largement dominé par les habitats de pelouses qui occupent plus de 25 ha d'un seul tenant (soit environ 60 % de la surface totale de l'entité). Leur état de conservation est optimal. Au cours des 50 dernières années, leur surface n'a que peu évolué et les menaces liées à la colonisation arbustive n'apparaissent que localement. Toutefois, il faut noter que sur une surface de 5 ha, une plantation de résineux s'est substituée aux milieux de pelouses présents historiquement. Cette entité présente également un caractère remarquable en raison de l'importante diversité des habitats secs qu'elle abrite avec notamment la présence de pelouse mésophile, habitat rare et localisé sur le site. Les 25 ha de pelouses font l'objet d'un entretien par fauche associé à un pâturage hivernal dans le cadre de partenariat agricole qu'il convient de pérenniser.

➢ **Entité n°5 : Bois de Fée (Leynes)**

Située à l'extrême sud du territoire sur la commune de Leynes, cette entité d'une surface de 18 ha intègre la partie sommitale d'une butte calcaire ainsi qu'une partie de son versant orientée au sud et à l'ouest. Elle abrite des habitats de pelouses à dominante mésophile sur plus de 50 % de sa surface. Sur 7 ha, ils font l'objet d'une gestion par fauche dans le cadre d'un partenariat agricole depuis environ 10 ans. Ces milieux se trouvent dans un état de conservation optimal même si leur composition floristique apparait comme très homogène et parfois non typique et appauvrie (forte densité du Brome érigé). La dynamique arbustive n'est active que localement (partie basse des versants sur 2 ha). A noter également, la présence de pelouses à tendance acidicline (substrat décarbonaté ou siliceux) en mosaïque avec des landes à callunes. Ce type d'habitat est rare et localisé dans le contexte des monts calcaires du Mâconnais.

Illustrations des entités du site

Bois de Fée - Leynes

Mont Sard - Bussières

Roche de Solutré

Mont de Pouilly

Roche de Vergisson

II-2 Analyse du fonctionnement écologique

II-2.1 Étude de trame verte et bleue

Le phénomène de fragmentation des milieux naturels résultant de l'emprise des activités humaines sur les territoires est identifié depuis une dizaine d'années comme l'une des premières causes de disparition des espèces. La perception récente de ces considérations écologiques nous amène à reconsidérer les approches de gestion des milieux naturels sous l'angle de réseau écologique, ne se focalisant plus sur la protection de sites ou d'espèces pris individuellement. Il s'agit en outre de développer une approche de gestion plus globale de ces milieux. Cette volonté s'est traduite par l'élaboration de Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) identifiant la trame verte et bleue à l'échelle régionale. La carte 17 correspond à l'extrait des données cartographiques issues du SRCE.

Rappel des principes et concepts de la trame verte et bleu :
Les espaces naturels ne peuvent pas fonctionner durablement de manière isolée. Ils s'agencent dans l'espace sous la forme de réseaux écologiques, constitués de plusieurs continuums (ou sous-trame) imbriqués répondant à des caractéristiques physiques et biologiques propres (continuum des milieux boisés, des milieux secs, des zones humides…).

Cadre méthodologique pour étudier et décliner la trame verte et bleue à l'échelle du territoire d'étude :
1 – Améliorer et affiner la connaissance de l'occupation du sol (préciser notamment l'emplacement des éléments paysagers pouvant jouer sur le déplacement des espèces) ;
2 - Collecter et analyser les données disponibles sur les sites naturels présentant un statut officiel (ZNIEFF seconde génération notamment) ;
3 - Établir une synthèse des milieux naturels et espèces remarquables présents sur le territoire ;
4 - Mener des inventaires écologiques pour compléter cette connaissance en ciblant les milieux naturels à fort enjeux écologiques (pelouses calcicoles notamment) et les zones encore mal connues ;
5 – Affiner le zonage des secteurs à fort enjeu écologique ;
6 – Adapter et préciser la trame verte et bleue régionale en intégrant les enjeux locaux ; 3 sous-trames (« pelouses calcaires », « prairies bocagères » et « forêt ») ont été définies et compartimentées en réservoirs de biodiversité, zone d'extension et corridors (site relais ou corridors linéaires)

Les cartes 18, 19 et 20 identifient et localisent les différents compartiments composants les 3 sous-trames identifiés sur le territoire.

II-2.2 Analyse de la fonctionnalité écologique des pelouses calcaires

Le réseau écologique des pelouses calcaires du territoire du Grand Site a fait l'objet d'une étude spécifique menée par le CENB en 2016 avec pour objectifs d' :
- Identifier, caractériser et hiérarchiser les compartiments du réseau (réservoirs et sites relais notamment) ;
- Analyser la fonctionnalité du réseau et des connectivités (corridors).

Sur la base d'un diagnostic de terrain et d'une analyse cartographique, une évaluation qualitative de chaque site du réseau a été réalisée selon 3 critères :
- l'intérêt écologique en s'appuyant sur les caractéristiques de la végétation;
- la capacité : les caractéristiques géographiques, environnementales et administratives du site lui conférant une aptitude d'acquisition ou de maintien de ses éléments naturels en termes de potentialités écologiques ;
- la fonctionnalité du site au sein du réseau basée sur l'analyse des distances inter-sites qui est un bon indicateur de « l'état de santé » des connexions entre les différents noyaux des pelouses.

A la suite de ce travail, une analyse spatiale a été réalisée en se basant sur l'occupation du sol. Celle-ci repose sur le concept de perméabilité des milieux et renvoie à la facilité de dispersion des espèces dans le paysage. Un niveau de résistance est attribué à dire d'expert aux différentes entités paysagères traduisant la capacité de ces dernières à faciliter le déplacement de la faune liée au continuum de pelouses. Schématiquement, il faut considérer que les vignes et les cultures constituent le plus souvent des espaces peu perméables à la circulation de la faune associée aux pelouses. A l'inverse, les prairies et les zones de lisières forestières offrent une bonne capacité d'accueil pour la faune et une moindre résistance au déplacement. Cette analyse spatiale permet de modéliser l'extension potentielle du continuum en identifiant des zones de connexions et des zones de rupture entre les principaux compartiments du réseau de pelouses (voir carte ci-contre).

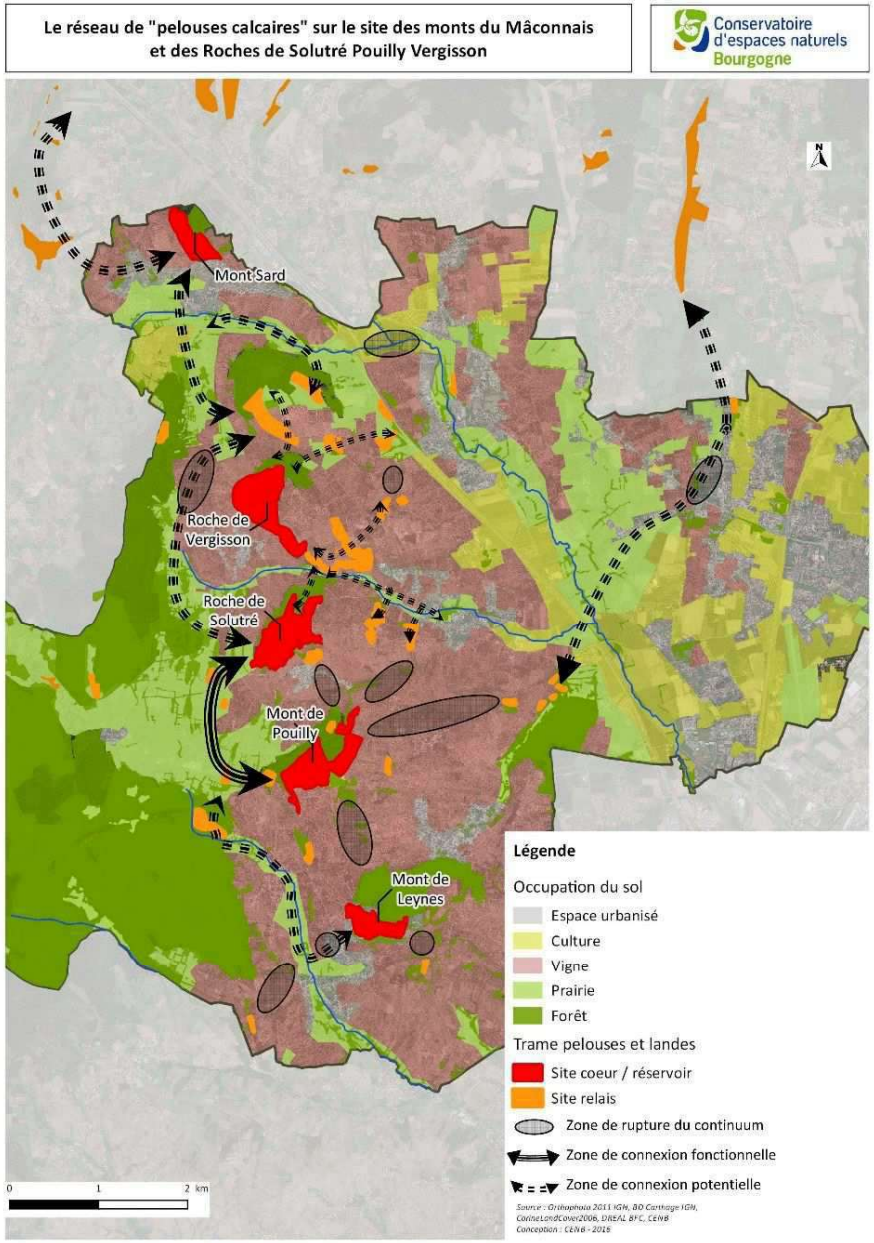

Sur le territoire des monts des Mâconnais, le réseau ainsi modélisé est caractérisé par :
- 5 réservoirs de biodiversité couvrant 120 ha et correspondant aux 5 entités du site Natura des « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (Mont Sard, Roche de Vergisson, Roche de Solutré, Mont de Pouilly et Mont de Leynes). Au sein de ces entités, les habitats de pelouses se trouvent dans un état de conservation globalement satisfaisant. Toutefois, sur certains secteurs (versants aux pentes raides entourant les roches notamment), ces milieux se retrouvent imbriqués avec des fourrés arbustifs, favorisant ainsi le phénomène de morcellement de ces milieux.
- 35 sites relais couvrant 44 ha. Disséminés au sein du territoire, ces sites sont caractérisés par des habitats de pelouses très fragmentaires en mosaïque avec des fourrés arbustifs.

Au total, les réservoirs de biodiversité et les sites relais occupent 2% de la superficie du territoire. Ce chiffre traduit à lui seul la fragilité de ce réseau écologique dont les principaux compartiments se trouvent très fragmentés et isolés au sein d'une matrice paysagère très peu perméable (vigne).

Seule une zone de connexion fonctionnelle a été identifiée au niveau de la vallée de Solutré (à l'est de la Grange du Bois). Dominé par des prairies bocagères associées à quelques fragments de pelouses, ce secteur permet d'assurer une continuité écologique entre le Mont de Pouilly et la Roche de Solutré.

Différentes zones de connexion potentielle (fonctionnalité à confirmer) ont été mises en évidence. Sur la partie ouest du territoire, elles sont constituées par :
- les prairies bocagères de la vallée de l'Arlois (liaison probable entre le Mont de Leynes et le Mont de Pouilly)
- les prairies bocagères et les lisières forestières à l'est et au nord du massif du Torvon (liaison probable entre la Roche de Solutré, la Roche de Vergisson et le Mont Sard).

Sur la partie est du territoire (entre les roches et la vallée de la petite Grosne), les zones de connexion s'organisent de façon plus complexe autour de différents sites relais, de quelques prairies bocagères et de lisières forestières. Ce secteur très largement dominé par le vignoble présente également de nombreuses zones de rupture dans le continuum de pelouses. Le phénomène s'observe en particulier autour du Mont de Pouilly avec l'absence de site relais et l'omniprésence du vignoble. Il est d'autant plus marqué sur ce secteur que les couverts végétales naturels ou semi-naturels (bandes enherbées, pelouses relictuelles aux abords de vignes) sont absents rendant ainsi les milieux imperméables pour la dispersion et le déplacement des espèces associées aux habitats de pelouses.

Pour résumer, la fonctionnalité du réseau de pelouses calcicoles se trouve très altérée sur le territoire des Monts du Mâconnais et plus particulièrement au sein du périmètre du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson. Au-delà des réservoirs de biodiversité, plusieurs secteurs à fort enjeux nécessitent une attention particulière afin de limiter les discontinuités et les zones de ruptures du continuum : vallée de Solutré (Granges du Bois), vallée de l'Arlois, pieds de versant du Massif du Torvon, sites relais aux environs de la Roche de Solutré et de la Roche de Vergisson.

II-3 Le patrimoine paysager et architectural

II-3-1 Rappel historique, une représentation créée de longue date

Préhistoire

L'intérêt de l'homme pour ce territoire remonte au paléolithique. La hauteur des reliefs, protégeant des crues de la Saône, la multitude de ses abris au creux des falaises, sa richesse en silex, et l'abondance des passages d'animaux grégaires (chevaux, rennes, bisons…) en ont fait un lieu stratégique et majeur pour ces populations nomades et un lieu de chasse.

Antiquité

Un siècle avant JC, l'influence gallo-romaine a marqué le territoire. Cette période a influé sur le paysage, et les choix d'aménagement structurent encore le territoire de nos jours : les forêts de fonds de vallées cèdent la place aux prairies en terrains humides, les coteaux calcaires sont plantés en vigne, quelques parcelles labourables sont conservées, et l'on voit apparaître des forêts et prairies pâturées sur les sommets et les crêtes. Des villas se sont construites aux endroits stratégiques et notamment à l'emplacement du village de Solutré « Villa Solustriaca ». Des axes de communication se développent également. On pourra retenir, comme élément fort du paysage actuel la voie dite «romaine», axe méridien entre Vergisson et Solutré. Aucun élément ne permet aujourd'hui d'affirmer qu'il s'agissait effectivement d'une voie romaine construite puisqu'à l'image des Roches, il s'agit d'un phénomène géologique dû au soulèvement de la chaîne Alpine.

Moyen-Âge

Au Moyen-Âge, les roches représentaient une position stratégique et un château, dont subsistent que quelques vestiges, en occupait le bord de l'escarpement occidental.
A la suite du Moyen-Âge, période troublée et instable qui entraîne une déstructuration du paysage rural et une avancée de la friche, le 10ème siècle voit la fondation de l'Abbaye bénédictine de Cluny et l'avènement du vignoble mâconnais. Les monastères constituent des domaines viticoles, entreprennent des travaux de défrichement et d'empierrement favorisant ainsi le développement de la culture de la vigne au détriment des pâtures et des autres cultures céréalières.

19ème et 20ème siècles (Carte 21 : carte de Cassini)

Au fil de ses besoins, l'homme défriche les forêts, procède aux plantations puis à l'abandon de parcelles, laissant le champ libre à la végétation.
Au 19ème siècle, pic de population rurale et d'utilisation maximale des terres, l'agriculture organise le paysage le long des versants : bois et landes sur les sommets, à flanc de coteau, terres labourables au pied des versants et prairies en fonds de vallons dessinent une véritable mosaïque, un paysage rural très riche. Au cours de ce siècle, la vigne, devenant plus rentable que la céréaliculture, prend un caractère dominant. La grande crise du phylloxéra la limitera un temps, avant qu'elle ne reprenne la place qu'elle s'était octroyée. Dans la première moitié du 20ème siècle, l'agriculture reste basée sur la polyculture : l'élevage, en particulier, représente un complément de revenu indispensable, et le pâturage s'effectue sur les pelouses des Roches. Puis la région se spécialise définitivement dans la culture de la vigne, et le quasi abandon de l'élevage engendrera l'installation de buxaies sur les falaises et les pelouses. L'utilisation agraire des terres a par ailleurs entraîné l'édification au fil des temps d'un petit patrimoine bâti utilitaire : murets de pierres sèches servant à protéger certaines terres de l'accès des troupeaux, cadoles servant d'abris, lavoirs, fontaines, bancs…

II-3-2 Topographie, géologie et eau, les fondements de la scène et du décor

Les roches sont formées de calcaires, roches cassantes et fissurées. C'est au cours de la dernière période de l'ère primaire, au carbonifère (360 - 290 millions d'années) que le socle des monts du mâconnais s'est formé (érosion du plissement hercynien). Au secondaire, il y a environ 180 000 millions d'années, les mers s'étendent sur toute la région. Nous sommes à la grande époque des sédimentations marines. Pendant toutes les périodes du jurassique, différentes couches calcaires se forment emprisonnant des débris de mollusques, de coquillages et de crinoïdes, dont on retrouve aujourd'hui les nombreux fossiles bien visibles. Ils sont le signe d'un climat chaud et de mers peu profondes dans lesquelles une vie sous-marine importante s'était développée.
C'est en particulier au cours du jurassique moyen (180 - 150 millions d'années) que les reliefs de Vergisson et de Solutré se forment et se couvrent de coraux (phénomène comparable à celui des mers du Sud actuelles). Les sédiments portent le nom de calcaires à polypiers. Ils sont très résistants à l'érosion. Après la formation de couches calcaires assez tendres au jurassique inférieur (150 - 130 millions d'années), une couche crayeuse très fine se dépose au cours de la période du crétacé (130 - 65 millions d'années).
A l'ère tertiaire, entre 20 et 5 millions d'années, l'est de la Bourgogne, et plus particulièrement le mâconnais, subit le contre-coup du soulèvement alpin : les terrains se fracturent dans la direction principale Nord - Nord-Est / Sud - Sud-Est, le bassin de la Saône s'effondre donnant naissance à la Bresse, tandis que des plateaux s'élèvent à l'Ouest puis basculent vers l'Est (ligne de cuestas Solutré-Vergisson-Montsard), les sédiments du crétacé sont lessivés.

II-3-3 Perceptions : des couleurs et textures à dominante naturelle

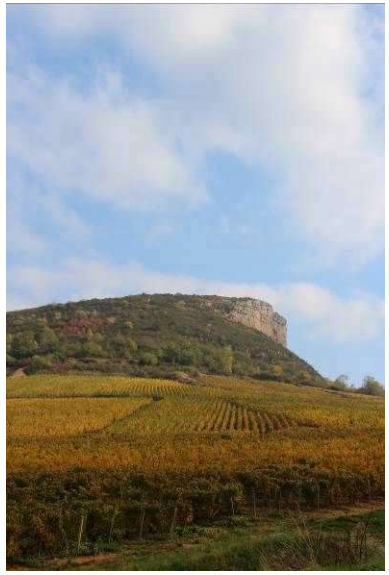

La roche de Vergisson en hiver et à l'automne

La palette végétale offre un dégradé de vert tout au long de l'année. Le vert des bois est immuable, c'est la couleur des forêts de persistants qui ne se déshabillent jamais sur les reliefs.
On trouve plusieurs couleurs de roche sur le territoire. Le blanc-ocre domine les reliefs. Par endroit, la terre labourée met en évidence des teintes rousses. Les couleurs ocre-blanc des villages se détachent nettement sur les fonds verts du paysage.
Les affleurements de la roche sur les hauteurs illuminent les arrières plans de vignes.
Les forêts créent une certaine continuité dans le paysage au fil des saisons.
Parallèlement, le feuillage changeant de la vigne rythme les saisons. Cette palette suit l'évolution des saisons végétatives et la diversité des cépages, parée tantôt de rouge et d'or à l'automne, de camaïeux de verts du printemps à l'été, puis, dépouillée l'hiver, laisse ainsi les ceps, le sol à nu et la brillance des piquets et fils du palissage.
La mosaïque des sols produit une richesse paysagère. La couleur des sols est multiple : calcaire blanc, sol rouge... Leur grande variété a influencé le bâti traditionnel réalisé à partir des matériaux provenant directement des substrats locaux.

II-3-4 Évolution du territoire : une empreinte viticole constante

La roche de Solutré vers 1950

le roche de Solutré de nos jours

Le village de Vergisson 1950

Le village de Vergisson de nos jours

Vers 1950, les parcelles de vignes et les prés créent un paysage ouvert au pied des roches. Depuis, la vigne a gagné du terrain sur les pâtures et le dessous des roches se sont enfrichées. Le parcellaire viticole s'est agrandi, les murs ont disparu le long des chemins et les structures végétales se sont raréfiés dans le vignoble. Les villages de Solutré-Pouilly et Vergisson sont cernés par les vignes et leur bâti a très peu évolué. Les hameaux d'habitation se sont densifiés. Au-delà de la ligne TGV, qui marque une rupture nette dans le paysage, l'urbanisation des communes de Prissé et Charnay-les-Macon morcelle le paysage. Les sommets du mont Torvon se sont boisés.

II-3-5 Les entités paysagères Carte 22

Les entités paysagères à l'échelle du grand paysage sont définies par le socle géomorphologique, les formes d'occupation du sol, les perceptions et les liens avec les reliefs symboles, les éléments induits par l'activité vitivinicole ainsi que les tendances d'évolution et les enjeux. L'objectif principal étant de définir des socles d'actions opérationnelles.

Le premier point de vue, depuis l'Église Sainte-Madeleine à Charnay-les-Macon, nous permet d'embrasser d'un seul regard l'ensemble du territoire. De ce point de vue, la situation, comme le site, placent le territoire dans une configuration théâtrale.

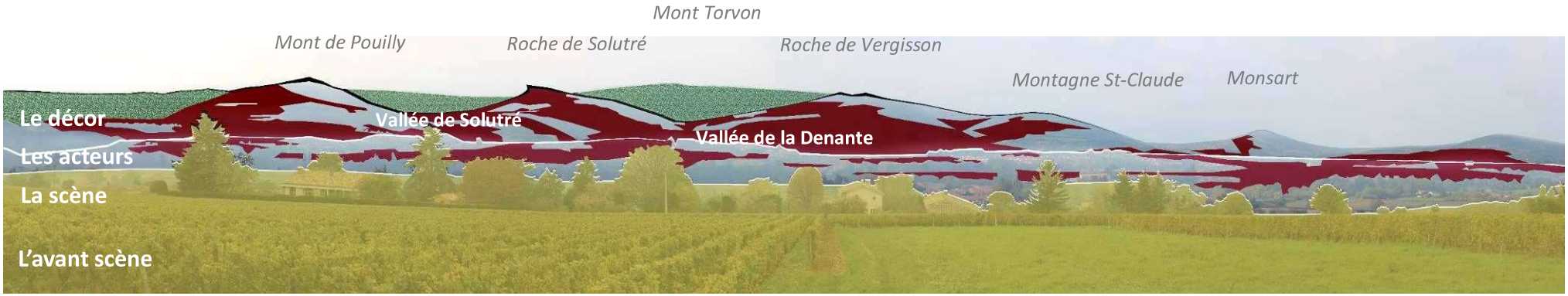

Point de vue depuis l'Église Sainte-Madeleine à Charnay-les-Macon

- devant nous, **la vallée de la petite Grosne** fonctionnant comme un rideau s'ouvrant progressivement aux spectateurs qui s'avancent ;
- au centre, les acteurs : **les roches de Solutré, Vergisson, et Pouilly** mises en scène par une topographie avantageuse et affirmée ;
- autour des roches, **la scène viticole** vivante et harmonieusement organisée avec ses villages, ses domaines viticoles…
- en toile de fond, **le décor boisé des monts**, formant l'arrière plan constant du paysage.

Dans ce cadre, les reliefs identitaires créent et entretiennent toujours un dialogue entre le public et les acteurs, fruit d'un paysage identitaire.

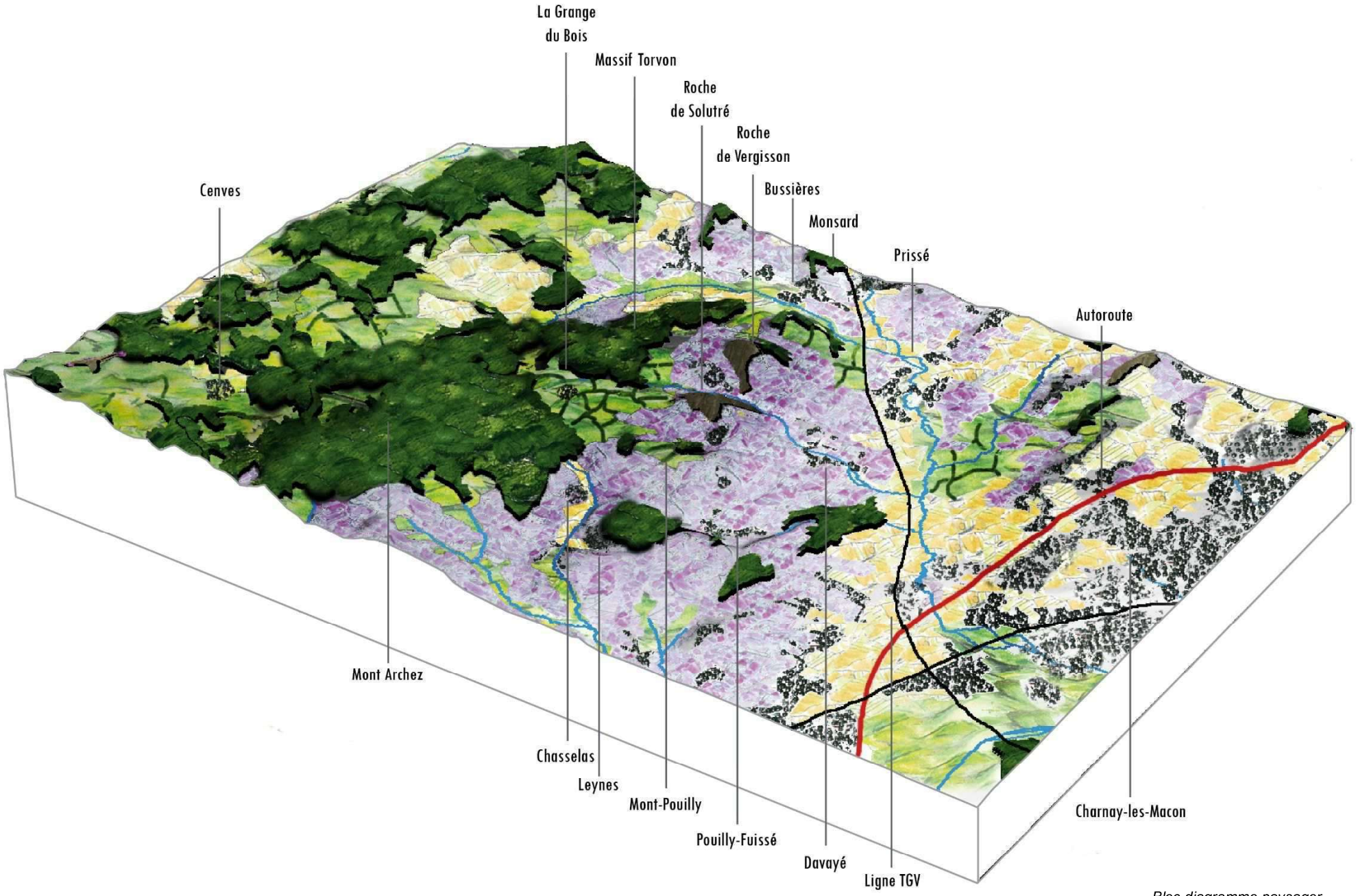

Bloc diagramme paysager

1. l'avant-scène : la vallée de la petite Grosne (val Lamartinien)

Village de Prissé

Relief calcaire planté en vigne

La vallée présente le visage d'une vaste étendue de grandes cultures cadrée à l'Ouest par la voie ferrée qui marque une frontière.
La vigne est présente sur les petits reliefs calcaires. Ces mêmes reliefs permettent de larges ouvertures visuelles vers les roches, marquées au loin par la présence continue des monts du Torvon.
Les roches, en plan intermédiaire, se confondent avec l'arrière-plan constitué par les pentes des monts.
La proximité de Mâcon entraîne un développement de l'urbanisation. Le bâti résidentiel et les zones d'activités s'étendent sur l'espace agricole et découpent la vallée en espaces résiduels et cloisonnés.

2. au centre, les acteurs :

Roche de Solutré

Roche de Vergisson

Les roches calcaires de Solutré (482 m), Vergisson (485 m), et Pouilly (484 m), visibles de toute part, sont des repères facilement identifiables dans le paysage du mâconnais. Elles sont les vestiges du soulèvement alpin de l'époque tertiaire.
Solutré et Vergisson forment deux éperons rocheux se terminant par des falaises calcaires abruptes, tandis que le mont de Pouilly a un sommet plus arrondi et boisé.
Si Solutré, mince éperon de pierre, paraît s'élancer au-dessus du site, presque le survoler, Vergisson s'ancre fermement dans le vignoble qui l'entoure. De nombreux sentiers balisés très fréquentés parcourent le site des roches. A proximité, on peut rejoindre la voie verte, ouverte aux circulations douces.

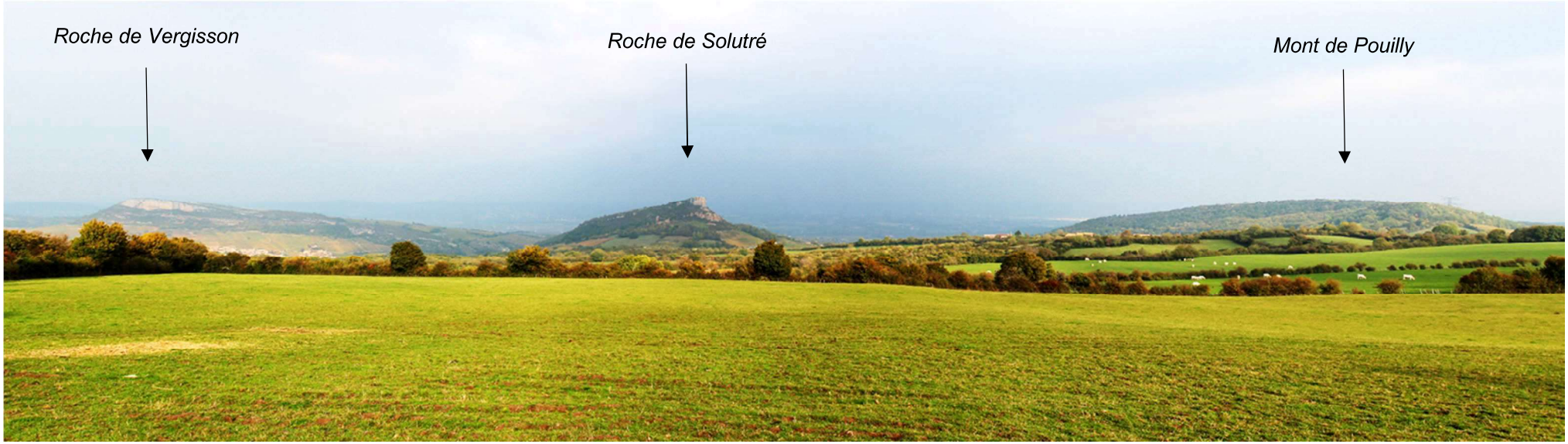

Point de vue depuis le hameau de la Grange du Bois

Les pelouses calcicoles

Pelouses calcicoles

Cheval Konik polski

Au sommet de ces roches, à l'origine couvertes d'un milieu forestier, les parties sommitales ont été défrichées par l'homme. Elles abritent aujourd'hui un milieu spécifique : les pelouses calcicoles (ou pelouses calcaires).
Ces espaces intégrés au réseau Natura 2000 sont de vastes étendues de pelouses rases, qui recouvrent un sol pauvre et peu profond.
La réintroduction du pâturage avec les chevaux (Konik polski) et dans le cadre de partenariat agricole a permis de limiter la fermeture des milieux et des paysages. Ces pelouses offrent un paysage presque méditerranéen qui contraste avec celui très maîtrisé du vignoble. A noter également la présence du buis sur une partie des pentes.

Ambiances et perceptions depuis les roches

Depuis le sommet des roches, les diverses formes de reliefs apportent une forte valeur ajoutée au paysage. Elles forment des points d'appels, rythment le paysage et offrent des vues ouvertes en points hauts. Les monts, roches, combes, vallées donnent vie au paysage. Ils organisent le grand territoire en tracés parallèles du Nord-Est vers le Sud. La vigne prend place dans ce jeu de courbes et de pentes discrètes, généralement en bas des reliefs ou sous des formes plus récentes à mi-pentes. Le réseau hydrographique est un élément discret du territoire. En dehors de la vallée de la petite Grosne, très peu d'aménagements spécifiques sont liés à l'eau.

Le paysage se ferme à l'horizon à l'Ouest sur les versants boisés.

A l'inverse, le panorama offre des vues imprenables sur les autres roches mais également l'ensemble du vignoble et les villages.

En direction du Nord, les collines sont plus douces : Montagne de Saint-Claude, Monsart…

Bien au-delà vers l'Est, les vues sont lointaines jusqu'à la Bresse, les reliefs du Jura et parfois même le Mont Blanc.

Vue depuis la roche de Solutré en direction des monts boisés

Vue depuis la roche de Solutré en direction de la vallée de la Saône

3. au pied des roches, le costume viticole des roches (Carte 22)

Route au milieu des vignes

Les routes et chemins, avec un caractère discret et un tracé sinueux, (accompagné le plus souvent de murs de soutènement et de haies de buis…) sont des axes privilégiés de mise en scène du paysage.

Ils offrent de très nombreux points de vue mais plus intimes, le plus souvent à travers les vignes.

Les roches créent des points d'appels, rythment le paysage et sont en surplomb. D'en bas, ces masses rocheuses imposantes, écrasantes, semblent s'élever vers le ciel.

Une vitrine pour le vignoble

Par son étendue et sa disposition autour et sur les versants des roches, le vignoble marque fortement l'identité du territoire. La vigne prend place différemment dans ces jeux de lignes et de courbes, ouvre certaines perspectives, diversifie la palette des verts, structure la géométrie des formes d'occupation du sol. Le vignoble est parfaitement entretenu et reconnu par plusieurs appellations. Il présente un contraste d'échelle entre d'une part un paysage largement ouvert aux vues lointaines et, de l'autre, la taille réduite des parcelles qui renvoie à l'échelle d'un jardin.

Sur l'ensemble du territoire, on retrouve :

- Appellations Régionales Bourguignonnes : Bourgogne, Bourgogne Aligoté, Bourgogne Passe-tout-grains, Coteaux Bourguignons et Crémant de Bourgogne,
- Appellations Régionales propres au Mâconnais : Mâcon, Mâcon-Villages, Mâcon suivi du nom du Village,
- Appellations Villages : Pouilly-Fuissé, Pouilly-Loché, Pouilly-Vinzelles, Saint-Véran, Viré-Clessé.

Certaines comme Pouilly-Fuissé ont entamé auprès de l'INAO, des démarches pour que certains de leurs Climats soient classés en Premiers Crus.

On peut distinguer plusieurs ambiances viticoles :

La vallée de la petite Grosne : un vignoble îlot

Parcelles de vignes sur les versants des petits reliefs

- des paysages agricoles multiples
- une vaste vallée agricole où la vigne est ponctuellement sur les versants les mieux exposés des petits reliefs calcaires
- de larges ouvertures visuelles vers les roches
- un paysage viticole discontinu
- la vigne se mêle aux bois et aux autres cultures (céréales)
- des espaces résiduels et cloisonnés par les infrastructures et les zones d'activités
- un développement de l'urbanisation

Entourées par le remplissage alluvionnaire de la vallée de la Grosne et du Grison, quelques courtes collines calcaires émergent de la plaine et offrent de petits coteaux calcaires partiellement plantés en vigne, ouverts vers le Sud et l'Est. Sous l'influence du climat saônois, ce val est partagé entre les prairies bovines, les grandes cultures, l'exploitation forestière, l'élevage caprin et la viticulture.

Les versants viticoles des roches : un vignoble conquérant

Versants viticoles au pied des roches

- Adossés aux trois roches, tournées vers l'Ouest, les versants viticoles descendent en pente douce vers la vallée de la petite Grosne, offrant de très larges panoramas.
- La vigne a conquis l'ensemble de cet espace, faisant tendre ce paysage vers une monoculture, du bas des pentes jusque sur les parties les plus pentues des roches.
- La vigne couvre le relief dans un rapport harmonieux.

Les cirques viticoles de Vergisson et de Solutré : un vignoble écrin des villages

Cirque viticole de Solutré

- Les cirques viticoles de Solutré et Vergisson sont cadrés par les contreforts des monts.
- Les limites vignes-bois sont douces, elles créent un jeu de lignes ondulantes.
- Les pentes accueillent également une proportion très importante de vignes.
- Le paysage est ici plus intime, avec la présence des villages et dominé par les silhouettes des roches qui rompt avec l'échelle plus large des versants viticoles.

Le vignoble de Fuissé : un vignoble en amphithéâtre

Amphithéâtre de Fuissé

- son doux relief se cale au pied des fortes pentes des roches
- les vignes courent du bas des pentes jusque sur les parties les plus hautes du haut de coteau
- des villages « noyés » dans les vignes
- la vigne couvre le relief dans un rapport harmonieux
- une omniprésence de la vigne
- des villages empreints de la culture viticole
- seuls quelques boisements créent des obstacles visuels

La combe de l'Arlois : un vignoble en vis-à-vis

Combe de l'Arlois

- un vignoble limité par des lisières boisées
- des villages logés au sein des vallons (Leynes, Chasselas)
- un fond de vallon agricole
- des vignes plantées à flancs de coteaux
- une trame végétale bien présente (bosquets, arbres, haies…)

Artisans du paysage, les vignerons modèlent et agissent sur l'identité du territoire. Le choix des pratiques culturales, l'implantation des parcelles animent et structurent les paysages.

Ce paysage est caractérisé par :

Un parcellaire de petite taille géométrique et rectiligne

- Les superficies des parcelles sont homogènes, en général peu étendues. Le parcellaire viticole suit des formes relativement géométriques. En plaine, la tendance est à de grandes parcelles rectangulaires (de 0,5 à 1 hectare), alors que sur les reliefs, le petit parcellaire domine (0,3 hectare).
- La taille « en queue du mâconnais » donne une hauteur aux vignes avec une densité très forte de plantation
- Le palissage souligne la géométrie du vignoble par la succession des piquets verticaux. Il forme les premiers plans du vignoble.
- L'enherbement exprime visuellement une orientation vers des systèmes de production raisonnée. Il crée un jeu de couleur tout en répondant favorablement aux enjeux des risques naturels (érosion principalement).

Parcellaire très graphique

Palissage bois

Enherbement

Terroirs privilégiés pour la culture de la vigne, les coteaux nécessitent de nombreux aménagements pour être maintenus. Murs, murets, fossés, talus… soulignent la géométrie du parcellaire viticole.
La topographie, associée aux épisodes pluvieux, a conduit les vignerons à déployer une multitude de systèmes hydrauliques pour capter l'eau, l'évacuer (rigole, exutoire, grille d'évacuation), l'empêcher d'emporter la terre (muret de soutènement).

⇨ Un réseau de murets

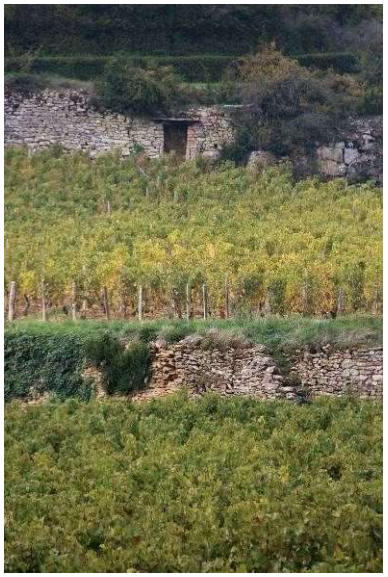

Cadole

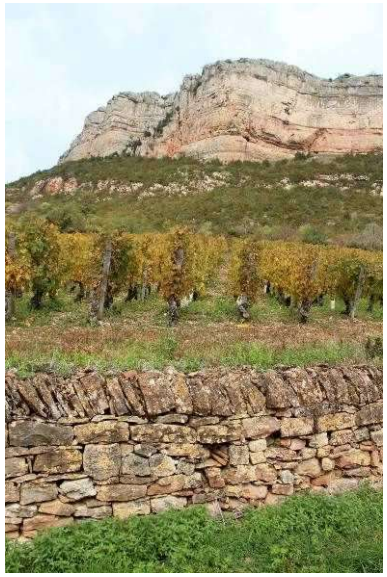

Muret

Le vignoble est presque partout délimité par des murets de pierre, issus de l'épierrage des parcelles et de la nécessité de limiter l'érosion. Les murets sont parfois aménagés par un escalier d'accès à la vigne, ils incitent aujourd'hui à la découverte du vignoble.

⇨ Un petit patrimoine bâti de qualité

Portail

L'activité viticole présente ou passée est à l'origine d'un patrimoine architectural remarquable (caves, cadoles, portails, murets). Ce patrimoine constitue un point d'attrait touristique.
Au milieu des vignes, ce petit patrimoine bâti donne une valeur culturelle et historique au paysage viticole. Les cadoles ponctuent le paysage. Ils constituent des points de repères visuels, des éléments fixes qui donnent une échelle au paysage.

⇨ Des chemins vignerons denses

Maillage de chemins

Chemin bétonné

Le réseau de chemins secondaires naît au départ de chaque village. Il permet l'accès au vignoble, sans pour autant desservir l'ensemble des micro-parcelles. Les chemins du vignoble forment des lignes obliques qui diversifient l'horizontalité du paysage. Ils entrent dans le vignoble et peuvent être utilisés, en ce sens, pour une découverte plus intime du paysage de vigne. Les matériaux des chemins (parfois rapportés) marquent par leur couleur le paysage viticole. Ils soulignent la mosaïque du parcellaire et sont une clé de lecture de l'agencement du vignoble. Entretenus, ils participent à réguler l'écoulement des eaux.

⇨ Des sites bâtis de grande qualité qui contribuent à la lisibilité du paysage

Village de Solutré

Parcelle viticole entre les habitations

Encore majoritairement contenus par la vigne (certaines parcelles s'immiscent parfois jusqu'entre les maisons), les villages présentent une architecture groupée. Ils sont installés sur les versants, les pieds de coteaux ou les plis du relief. Le vignoble forme un écrin aux villages. L'habitat se distribue le long des rues.

Les caves se situent pour la plupart dans les bourgs. Généralement regroupés de part et d'autre d'une même rue, l'habitat vigneron structure la trame urbaine et impose l'identité vigneronne.

Les villages sont empreints de la culture viticole, comme en témoignent les entrées de villages, les enseignes, l'architecture des habitations, la signalétique.

En dehors des villages, le bâti se retrouve sous forme de hameaux (la Grange du Bois, le Gros bois, les Chancerons) et les fermes se sont implantées essentiellement au-dessus du vignoble.

L'utilisation omniprésente de la pierre calcaire ocre à blanche dans les constructions et les tuiles romaines contribue fortement à l'identité du territoire.

=> **Les différents types de bâti dans les villages**

- les maisons des bourgs sont des constructions alignées sur rue avec une façade sur rue très fermée. Les constructions sont implantées sur cour avec des gabarits de constructions assez larges et trapues.
- les maisons viticoles sont des dépendances nettement différenciées du logis avec des bâtiments disposés en L, voire en U
- les pavillons ont des corps de bâtiment de petite taille formant l'habitation, isolé au milieu d'une parcelle jardinée et close de grillage ou de haies.
- Les zones d'activités sont quant à elles sont, le plus souvent en entrée de villages.

=> **Les éléments dans les villages**

- les rues étroites et denses, sont très rectilignes, souvent bordées de murs permettant de desservir les cultures
- les places sont délimitées par des constructions et aménagées en parking
- les haltes, en entrées de village, sont parfois aménagées d'un point de vue, d'aires de pique-nique et accompagnées d'une signalétique type RIS
- la signalétique est commune dans les villages sous forme de barrettes
- les structures végétales sont peu présentes dans les villages, quelques jardins potagers et vergers.

=> **Les caractéristiques générales de l'architecture traditionnelle**

- les matériaux utilisés sont principalement les calcaires et le grès, offrant une riche palette de couleurs chaudes, de l'ocre rouge foncé au jaune doré.
- les toitures sont couvertes en tuiles canal, attestant de l'influence méridionale de l'architecture du mâconnais.
- les cours sont fermées de murs de clôture, qui permettent d'entreposer les engins agricoles.

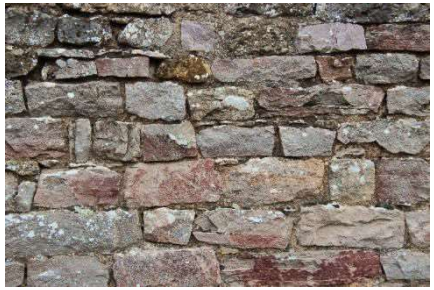

=> **Le petit patrimoine bâti dans les villages**

- les lavoirs sont les témoins de la présence de l'eau dans les villages
- les croix sont des points de repères dans le paysage
- les murets délimitent l'espace bâti et l'espace viticole, parfois des escaliers et entrées de clos permettent l'accès au vignoble depuis les villages.

=> **Les particularités de l'architecture traditionnelle**

- les galeries sont ouvertes et inscrites dans un «creux» de la façade protégé par l'avancée du toit.
- les pigeonniers à l'écart des bâtiments ou intégrés au sein de la propriété marquent le paysage comme les clochers des églises.
- les greniers surplombent le plus souvent les galeries et sont parfois aménagés.

=> **Le patrimoine en dehors des villages**

- le bâti viticole, en dehors des villages, correspond à des constructions contemporaines accompagnées de grands hangars
- les cimetières sont pratiquement tous situés en dehors des villages, au milieu des vignes

=> **Les constructions remarquables**

- les églises soulignent les silhouettes des villages.
- les châteaux, isolés le plus souvent, sont accompagnés d'un parc, ils ponctuent le paysage.

4. en toile de fond, le décor boisé des monts

Dominant le territoire, les bois du massif de Torvon forment l'arrière-plan constant du paysage. Ils participent à l'identité du territoire tout en apportant une dimension naturelle.
Si la présence boisée est presque stable, on observe une modification de la gestion forestière avec l'introduction des résineux.

Au pied de cette montagne boisée, s'ouvre une vaste clairière autour du col de la Grange du Bois sur lequel s'est installé le hameau. Ce point de vue permet de dominer les roches.
La transition entre les versants forestiers et la vallée se fait progressivement : la route monte en pente douce, les haies changent progressivement de nature, les buis disparaissent avec l'altitude et la nature du sol, au profit des aubépines, frênes, érables champêtres. Ce paysage de bocage est cloisonné par les haies, qui selon la taille, l'épaisseur et les saisons jouent des rôles d'écran visuel ou de filtre par rapport au paysage ouvert du vignoble.
La vigne a laissé progressivement la place aux prairies et à leur maillage de haies bocagères.

Le col de la Grange du Bois constitue l'une des portes d'entrée du territoire, au même titre que les entrées par les vallées de Solutré et de la Denante. A l'inverse, quand on bascule sur l'autre versant du col de la Grange au Bois, le paysage change radicalement d'atmosphère et d'échelle : la route plonge au cœur d'un massif boisé de la commune de Cenves.
Que ce soit depuis les roches ou au débouché des cols, la position en belvédère des reliefs offre des échappées visuelles qui renforce cette sensation de grand paysage.
Ces points de vue permettent une découverte des paysages, ils sont le plus souvent aménagés de table d'observation.
Ils sont en retour perçus depuis de nombreux lieux de vie. Ce **lien visuel** est une des caractéristiques fortes de ces paysages. Tout est visible.
De plus sur ce territoire les paysages sont très variés et contrastés : roches, vignoble, prairies, bois….
La place des éléments vigne, bois, villages, roches… dans le champ visuel amène une perception différente du paysage. Cependant, cet équilibre n'est pas figé. Il évolue, se transforme continuellement. L'occupation du sol est modifiée, des motifs paysagers apparaissent et disparaissent laissant parfois des traces.

II-3-6 Les tendances d'évolution

Une extension progressive de la forêt sur le mont Torvon entraine la fermeture du milieu et des clairières.
De par leur grande visibilité, les bois ont un rôle capital dans l'harmonie du paysage. Il importe donc de veiller à maintenir les lignes floues que dessinent les forêts feuillues, par opposition aux lignes géométriques des tâches plus sombres que forment les plantations de résineux.

Certaines défriches viticoles peuvent avoir un impact important. En certains endroits, les lisières vignes/bois sont brutales. Les parcelles de vignes créent un « mitage » en limite du massif boisé.

Les ripisylves soulignent la présence de l'eau. Serpentant dans les fonds de vallées, elles annoncent une symétrie du paysage : arbres de haute tige, plaine agricole, coteaux viticoles, monts boisés. L'absence de végétation le long des cours d'eau pose la question de la stabilisation des berges, des systèmes de filtration naturelle des intrants, de la continuité des corridors biologiques favorables à la migration des espèces.

La disparition progressive du végétal a peu à peu appauvri le paysage, créant un sentiment de monotonie. Sans les bosquets et les arbres, le paysage de vigne est monotype.
Les îlots boisés sont souvent des bois reliques. L'arbre isolé dans le vignoble est assez rare. Son rôle symbolique ou agricole semble inexistant. Isolé, l'arbre fonctionne comme un repère dans le paysage et lui donne une échelle.
Isolé, aligné ou groupé, l'arbre donne une structure, un rythme aux paysages. Il renforce la lecture du parcellaire, borde les axes de communication, révèle le passage des cours d'eau, marque les ruptures de pentes.
La diversité des structures végétales crée une grande variété dans les perceptions, liée à la palette des volumes, des textures et des couleurs. Les compositions arborées apportent qualité et richesse aux paysages. Elles rythment la géométrie du parcellaire, soulignent les espaces impropres à la vigne (pentes abruptes, affleurements rocheux…), contribuent à la biodiversité dans le vignoble, participent à limiter les risques d'érosion.
Les bosquets présents sur les petits reliefs rythment le vignoble. Ils assouplissent l'uniformité du parcellaire en renforçant les courbes du paysage. Associés à la vigne, ils offrent un paysage confiné et intime. Leur présence sur les microreliefs contribue à la stabilité des sols. Maintenus à proximité des parcelles, les bosquets participent à la biodiversité dans le vignoble. Ils témoignent du respect de l'environnement dans le paysage.

La culture de la vigne donne au paysage un caractère entretenu et soigné. Certains choix techniques (palissage, protection jeune plant…), l'aménagement des espaces interstitiels (talus, fossés, chemins, abords des parcelles, décaissements…) impactent le paysage. Le choix des techniques viticoles contribue à modifier le paysage positivement ou négativement. Les protections plastiques des jeunes plants marquent le paysage en introduisant un matériau qui lui est étranger. L'impact visuel de la couleur nuit à l'image du vignoble. Le bleu traduit une dimension industrielle dans un milieu agricole.

L'espace compris entre la route et la vigne forme le premier plan du paysage, espace stratégique pour l'implantation de panneaux signalétique, les glissières de sécurité, les fossés, l'enherbement... Le soin apporté aux abords de routes influence fortement la qualité de la perception sur le paysage. De la même manière, les bords de parcelles modifient l'état du profil routier.
La gestion individuelle des parcelles se lit parfois dans le paysage. Certains ouvrages hydrauliques sont très prégnants dans le paysage. La diversité des matériaux utilisés accentue la découpe du paysage viticole. Le type de matériaux utilisés comme la qualité des ouvrages peut rompre l'harmonie d'ensemble et altérer la dimension viticole du paysage.

Pour certains murets, les pierres se déchaussent et disparaissent. Par leur taille imposante, certains murets sont en rupture d'échelle avec le vignoble.

L'activité touristique génère une abondance de panneaux aux abords des routes et en entrée de villages. Par leur nombre, leur implantation et leur couleur ou leurs matériaux, ils nuisent à la perception des paysages parcourus. Ils attirent le regard et se superposent très souvent dans le champ visuel.

L'extension de l'urbanisation pavillonnaire en prolongement des limites de village noie le cœur traditionnel ancien et les silhouettes villageoises. Les quartiers pavillonnaires en pleine expansion tendent aujourd'hui à créer une continuité villageoise.

L'accumulation des pylônes et des fils aériens impacte l'image du territoire. Ils attirent le regard et se superposent très souvent dans le champ visuel.